

Achats socialement responsables

Ceux qui l'ont fait témoignent
dans ce recueil de pratiques
d'achats publics et privés

2014



Cette action est
cofinancée par
l'Union
européenne



SOMMAIRE

Pratiques d'acteurs privés

- Le courant passe entre ERDF et l'ACI Atherbea ! p. 5
- La SNCF, une entreprise engagée pour l'insertion sociale et professionnelle p. 6
- Répondre aux enjeux de la RSE avec une entreprise d'insertion p. 8
- L'EI STEP et Total : un partenariat pour le développement économique local p. 10
- ETTI Relais Avenir et Capraro, deux PME engagées ensemble pour l'insertion p. 12
- Un fournisseur local pour une entreprise nationale p. 14
- Un outil pour l'insertion et la qualification p. 16
- La clause d'insertion, une autre façon de recruter p. 18
- Inercycles et La Poste, une affaire qui roule p. 20
- Quand un client devient un partenaire emploi p. 22
- Quand le privé fait appel au social au bénéfice de l'environnement p. 24

Pratiques d'acteurs publics

- La Régie à l'assaut du château ! p. 29
- L'engagement de l'agglomération du Grand Dax pour l'insertion p. 30
- Quand la Mairie de Bordeaux s'engage pour l'insertion : le marché de qualification et d'insertion professionnelle p. 32
- Un collectif de chantiers d'insertion (ACI) interdépartemental Lot et Garonne et Dordogne p. 34
- Quand les petites communes s'emparent des clauses d'insertion p. 36
- Les clauses d'insertion dans les marchés de services, c'est possible ! p. 38
- Les 3 piliers du développement durable réunis pour un événement responsable p. 40
- Quand les missions confiées valorisent les parcours d'insertion p. 42
- L'URSSAF s'engage dans l'archivage responsable p. 44
- Opération Plages Propres avec les acteurs de l'IAE p. 46
- De la pré-qualification en amont des clauses d'insertion du Conseil Régional p. 48
- Le social et l'environnement font souvent bonne alliance p. 50



Pratiques d'acteurs privés

Pratiques d'acteurs

Le courant passe entre ERDF et l'ACI Atherbea !



Comment est né le partenariat entre votre ACI et ERDF ?

En 2011, un membre de notre Conseil d'Administration a participé à une réunion Agenda 21 (programme d'actions visant le développement durable) pour présenter notre activité et en particulier notre partenariat avec la SNCF pour qui nous réalisons l'entretien de gares non desservies, dans le cadre d'une convention nationale avec Chantier Ecole. A la suite de cette présentation, un responsable d'ERDF s'est dit intéressé pour collaborer avec nous sur une activité semblable.

Quelles prestations réalisez-vous pour ERDF ?

Nous assurons la rénovation des postes de transformateurs sur tout le Pays Basque et Tarnos. Cela comprend, de la peinture, de la rénovation de façades, la réfection des toitures, de la charpente, mais également lorsque cela est nécessaire, l'entretien des espaces verts autour des postes et les clôtures.

Est-ce un marché important pour vous ?

Bien entendu. Cela a concerné 4 personnes à temps plein sur l'année 2011, pour un volume de 3500 heures et un chiffre d'affaire de 39 911 €. La commande étant planifiée sur l'année, cela nous permet une meilleure organisation. Au-delà de ça, c'est un partenariat très bénéfique pour les salariés en insertion car le niveau d'exigence d'ERDF est très haut et que cela les prépare à l'emploi de manière valorisante. Sur cette seule prestation, ils ont une approche très diversifiée des différents métiers du bâtiment.

Et pour l'entreprise ?

L'intérêt pour ERDF est d'avoir un prestataire unique qui fasse l'ensemble des prestations (espaces verts, rénovation) et de n'avoir ainsi qu'un interlocuteur.

Quelles sont les perspectives pour ce partenariat ?

Il y a 1600 postes de transformateurs sur notre territoire donc c'est une activité pérenne.

Contact
Atherbea
12 avenue de l'Adour - 64600 Anglet
Tel : 05 59 63 65 54
Marc Suarez, responsable de l'ACI



Le point de vue d'ERDF

« Ce partenariat s'inscrit dans notre politique sociétale. Nous nous investissons par ailleurs dans d'autres projets socialement responsables : la remise à niveau technique des véhicules réformés par APREVA 47, la mise à disposition d'un véhicule à Atherbea après réparation par l'APREVA, l'aide au financement de permis de conduire pour un employé d'Atherbea, etc... Nous sommes très satisfaits du partenariat gagnant-gagnant et du travail effectué par Atherbea : cela apporte une vraie plus-value sociale. De plus, l'implication et la motivation des salariés sur les chantiers ainsi que le travail en sécurité sont très appréciés ». Pierre Camus, Interlocuteur Privilégié ERDF auprès des collectivités locales du Pays Basque.

Pratiques d'acteurs

La SNCF, une entreprise engagée pour l'insertion sociale et professionnelle

Comment la collaboration entre la SNCF et les chantiers d'insertion s'est-elle mise en place ?

Cette collaboration découle d'une convention nationale signée en 2009 entre le réseau des chantiers d'insertion « Chantier Ecole » et la SNCF. En Aquitaine, nous avons contractualisé, par l'intermédiaire du GARIE, avec 14 chantiers d'insertion pour une couverture de l'ensemble des départements d'Aquitaine. Ce contrat est ensuite décliné sur le terrain par des interlocuteurs situés au plus près des gares, qui sont chargés avec les associations de diagnostiquer les missions à réaliser et d'établir le calendrier d'intervention. En 2012, cette convention a mobilisé 156 salariés en insertion qui sont intervenus pour une remise en état des installations de 127 gares d'Aquitaine. En complémentarité de cette production, les ateliers et chantiers d'insertion mènent des actions d'accompagnement socioprofessionnel tout au long du parcours de leurs salariés (formations, accompagnement sur des problématiques telles que le logement, la santé, la famille, la mobilité, les savoirs de bases, etc.)

Pour quelles raisons la SNCF a-t-elle signé cette convention ?

Cette convention est un exemple d'action que nous menons dans le cadre de notre politique RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise). En effet, la SNCF place le lien social au cœur de ses préoccupations. Dans ses gares, elle est confrontée chaque jour à la problématique de la cohésion sociale. Avec les chantiers d'insertion, SNCF permet à des personnes éloignées de l'emploi de travailler et de se former en participant à la remise en état de gares et haltes ferroviaires. Ainsi, en tant qu'acteur économique responsable, la SNCF souhaite favoriser l'insertion sociale et professionnelle tout en améliorant la qualité de service dans ses gares.

Quel est l'intérêt d'une telle collaboration ?

Cette démarche présente une double vocation : contribuer à la cohésion sociale en créant des emplois d'insertion mais également améliorer la vie quotidienne des voyageurs et leur environnement de confort. Aussi cette relation s'inscrit dans un contrat gagnant-gagnant entre les salariés en recherche d'insertion sociale et professionnelle et les clients du train.



Contact

SNCF
Tel : 05 47 47 12 61
Paloma Gil, responsable engagement sociétal SNCF Aquitaine



Contact

Chantier Ecole Aquitaine
28 avenue Gustave Eiffel
33600 Pessac
Tel : 05 53 28 57 66
Eric Broucayet, président Chantier Ecole Aquitaine

Quelles sont les prestations réalisées ?

Les missions réalisées sur le terrain nécessitent une grande polyvalence de compétences allant du nettoyage, du second œuvre, à l'embellissement ou à l'entretien des espaces verts. Les travaux d'entretien divers peuvent être divisés en trois grandes familles à savoir entretien du mobilier et des espaces verts, nettoyage-propreté et petite rénovation. Egalement certains travaux de maintenance se réalisent tout au long de la convention du fait de dégradations fréquentes constatées. Elles doivent être toujours exécutées dans un environnement sécurisé pour les salariés du fait de la proximité des voies. Cette caractéristique fait partie intégrante des spécificités des missions menées à la SNCF et fait l'objet d'un accompagnement attentif de la part des interlocuteurs SNCF.



Quelles sont les perspectives de ce partenariat ?

En Aquitaine, nous en sommes à la troisième année de renouvellement. Aujourd'hui, nous allons essayer de dépasser cette seule démarche de prestation. Nous étudions les possibilités d'aller plus loin en organisant des réunions d'informations aux métiers de la SNCF, des visites de sites et en favorisant les périodes d'immersion pour les salariés qui pourraient intégrer nos équipes.



Paloma GIL, Manager Engagement Sociétal SNCF Aquitaine

Le point de vue du réseau

« Travailler pour la SNCF, cela procure une haute valeur ajoutée en termes d'accompagnement et de motivation des salariés. La diversité des techniques à mettre en œuvre, le sentiment d'être utile à quelque chose, tout cela est très positif. Pour notre chantier d'insertion, la fabrication et la pose d'éléments élaborés dans notre atelier menuiserie est un vrai plus. Ce chantier permet également de travailler sur le respect des consignes (à travers notamment les consignes de sécurité). Même si le marché de l'emploi reste difficile, les résultats en matière de sorties durables ou positives prouvent que ce type de partenariat est efficace. En termes de visibilité, le fait de travailler pour le compte de la SNCF, avec les pré-requis que cela suppose (exigence de qualité et de sécurité), permet aux structures de sortir de cette image de « bricolage » ou de « petits travaux », intitulés que l'on trouve encore sur certaines conventions et pour le moins encore trop souvent dans l'esprit de nos interlocuteurs lors de négociation ou de recherche de marchés. Conscients que notre cœur de métier reste et restera l'accompagnement de la personne au centre de notre démarche et de nos projets associatifs, notre pérennité passe par l'obtention de chantiers supports propres à véhiculer une image professionnelle de notre action tant sur le plan humain que sur le plan technique.

Eric Broucayet, président de Chantier Ecole Aquitaine et directeur de l'Atelier et Chantier d'Insertion La Main Forte (24).

Pratiques d'acteurs

Répondre aux enjeux de la RSE¹ avec une entreprise d'insertion

Qu'est ce que la Conciergerie Solidaire ?

Nous sommes une entreprise d'insertion, née en 2011 qui propose la mise en place et la gestion de services de conciergerie au sein des entreprises, pour plupart engagées dans une politique de Responsabilité Sociale (RSE). Nous proposons aux salariés, sur leur lieu de travail, un panel de services pour leur dégager du temps et leur permettre de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cela peut aller du pressing, à une solution de garde d'enfant, en passant par le contrôle technique d'une voiture ou tout autre service auquel nous sommes en capacité de répondre. Nous proposons également des animations sur différents thèmes en lien avec nos valeurs : la solidarité, l'écologie et la qualité. Ce sont par exemple des collectes de jouets, l'organisation d'un marché BIO avec des producteurs locaux, ... A ce jour nous avons 4 salariés en insertion, qui interviennent auprès d'une dizaine de clients sur la région.

En quoi recourir à vos services est-il une réponse à une politique RSE ?

Notre offre permet de répondre à un engagement social et sociétal : sur le plan social, la conciergerie est clairement un avantage social pour les salariés. Au même titre que les Chèques restaurants par exemple, puisque les services proposés le sont aux mêmes prix qu'à l'extérieur et que c'est l'employeur qui finance le fonctionnement de la conciergerie. C'est également un moyen de répondre aux enjeux d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, aux problématiques d'égalité hommes/femmes en soulageant certains salariés de tâches domestiques, ... Sur le plan sociétal, recourir à nos services permet de favoriser l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes dites « éloignées de l'emploi ». En effet, en plus des personnes que nous employons comme concierges, nous faisons appel à d'autres structures d'insertion du territoire pour répondre à la multitude de demandes et plus généralement aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Nous estimons d'ailleurs que pour un emploi créé dans le cadre de la conciergerie ce sont 5 emplois à temps pleins créés, indirectement dans les autres structures. Notre offre de services s'intègre à part entière dans une politique RSE.

Pouvez-vous nous donner un exemple de collaboration avec une entreprise ?

Depuis un an, nous intervenons par exemple au sein de l'entreprise Mc Kesson, filiale française de 320 collaborateurs dont 250 à Canéjan d'un groupe américain, éditeur de logiciels pour le secteur hospitalier. Cette



Contact

La conciergerie Solidaire / Club Services Sud Ouest
87 quai de Queyries - 33100 Bordeaux
Tel : 09 70 80 55 65
contact@conciergerie.solidaire.fr
Sylvain Lepointeur, Directeur



¹RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

collaboration s'est mise en place suite à une rencontre avec la Responsable Achats et Moyens Généraux qui a tout de suite été réceptive à notre engagement et notre modèle. La mise en place de la conciergerie a permis de contribuer au renforcement d'une politique RSE ainsi que l'apport d'une solution complémentaire et cohérente dans le cadre d'un projet d'égalité hommes/femmes. Aujourd'hui, notre salarié intervient chez eux 2 fois par semaine en présentiel mais également en continu à distance toute la semaine, pour centraliser les demandes de services, organiser les réponses, solliciter les partenaires, s'assurer du bon déroulement des prestations, ...



Quel bilan faites-vous de cette collaboration ?

L'entreprise et les salariés ont adhéré au principe de la conciergerie rapidement car le projet a été très bien amené en termes de communication interne. Aujourd'hui, une enquête de satisfaction auprès des salariés utilisateurs nous montre une grande satisfaction générale et en particulier sur la réactivité et la qualité du service rendu. D'ailleurs, nous nous battons contre l'idée reçue persistante d'une moindre qualité de service dans le secteur de l'insertion.



Le point de vue de l'entreprise MC Kesson France

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi de recourir aux services de la Conciergerie Solidaire ?

Les enquêtes internes de satisfactions collaborateurs faisaient remonter clairement un souhait d'aller vers plus de prise en considération de l'impact environnemental de McKesson. Nous avons donc commencé à mettre en place un certain nombre d'actions allant dans ce sens, et notamment vis-à-vis de la diminution de notre empreinte carbone, de nos consommations de ressources primaires et de l'amélioration de nos circuits de recyclage. Parallèlement, la direction souhaitait trouver un projet permettant de fidéliser les collaborateurs. L'axe de travail portant sur l'amélioration de l'équilibre vie professionnelle/ vie personnelle était par ailleurs porté par l'accord « Egalité professionnelle ». Le choix d'implanter une conciergerie d'entreprise devenait évident pour répondre à cette dernière exigence. Proposer une conciergerie d'entreprise, qui plus est solidaire, s'inscrivait tout naturellement dans la continuité des actions RSE que nous avons commencé à engager.

En quoi cela est-il différent ?

C'est une entreprise solidaire ! Savoir que les services vont être réalisés prioritairement dans des structures de l'IAE, en zone de développement économique prioritaire ou locale, engagées dans des démarches RSE y compris sur le volet environnemental rejoint totalement notre propre démarche RSE. Nous l'intégrons par ailleurs dans nos benchmarks fournisseurs : tous les achats de McKesson qui font l'objet d'une consultation du marché reposent en partie (pour 20 à 30% de la note de sélection) sur des critères sociétaux et environnementaux. La conciergerie répond donc à la fois à une préoccupation citoyenne des salariés et à un engagement RSE de l'entreprise (engagement rendu public dans une Charte en 2012).

Quelles sont les perspectives de partenariat ?

Les résultats chiffrés du taux d'utilisation et de satisfaction de la conciergerie servent d'indicateurs dans le cadre de l'accord sur l'égalité. Si les partenaires sociaux jugent que cet indicateur est bon et que le service répond à l'exigence mise en exergue dans cet accord, alors, il y a toutes les chances que nous continuions notre partenariat et même que nous l'étendions à nos autres agences françaises, là où Club Services existe.

Gaëlle Ricquebourg - Responsable Achats et Moyens Généraux McKesson France

Pratiques d'acteurs

L'EI STEP et Total : un partenariat pour le développement économique local

Pouvez-vous nous présenter l'entreprise d'insertion STEP ?

STEP a été créée en 2001 à Pau, grâce à l'appui d'acteurs économiques tels que les groupes TOTAL et B2S, ce dernier étant entré au capital. L'entreprise est née de la volonté d'apporter une réponse socioprofessionnelle à l'intégration des personnes éloignées de l'emploi et issues de l'immigration. Depuis, la base de recrutement a évolué mais la mission sociale reste la même. Nous nous sommes construits en tant que société anonyme, pour faire de STEP une entreprise du secteur concurrentiel, fortement implantée dans le milieu économique local. L'idée était d'innover en créant une entreprise d'insertion dans le secteur tertiaire. Aujourd'hui, nous employons 35 salariés dont 15 en insertion. Nous proposons des prestations de numérisation et de gestion électronique de documents (GED), de l'audit des flux documentaires à la mise en œuvre de solutions techniques complètes, une activité de conseil en ingénierie informatique et technique, infogérance, traitement de données et tierce maintenance applicative (TMA). Plus récemment, nous sommes devenus le premier opérateur postal privé en Aquitaine. STEP peut ainsi assurer le traitement du courrier de ses clients. Une plateforme électronique d'édition a été créée, à partir de laquelle nous gérons l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement, la remise en poste ou la distribution.

Vous avez parlé d'un partenariat historique avec Total, de quoi s'agit-il ?

Total et son Centre Scientifique et Technique basé à Pau, est une entreprise très importante sur le bassin économique, en termes d'emplois directs et indirects. Il est un de nos principaux clients historiques. Nous réalisons pour eux de la numérisation de dossiers techniques, de la tierce maintenance applicative... Au-delà de ça, nous avons, grâce à un contrat passerelle, une personne mise à disposition par l'entreprise sur la fonction de Responsable Administratif et Financier. C'est un poste que nous ne pourrions pas financer sans cela. C'est donc pour nous un véritable partenaire.



Contact

STEP SA

Technopôle Hélioparc - PAU

Tel : 05 59 14 78 79

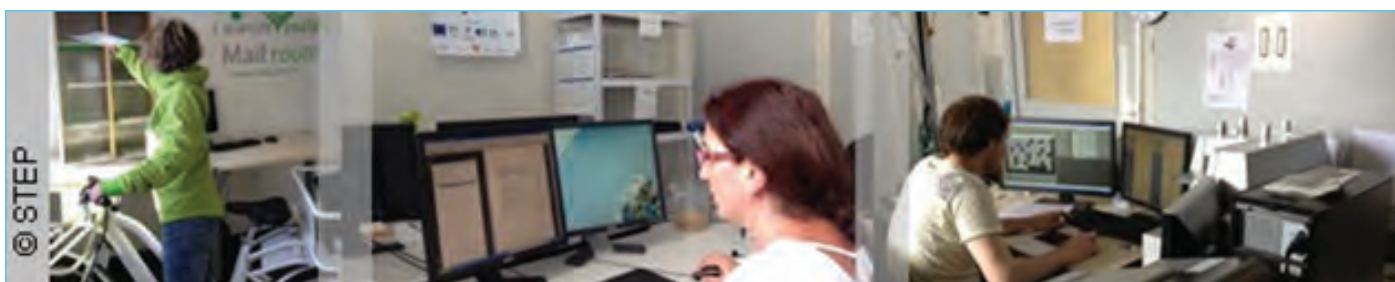
Kenny Bertonazzi, directeur Général

www.step-sa.fr



Quelle est votre valeur ajoutée par rapport à d'autres entreprises ayant la même activité ?

Nous avons un véritable savoir-faire technique reconnu, mais nous sommes aussi une entreprise d'insertion. C'est notre spécificité : nous sommes une entreprise responsable et proposons à nos clients de répondre à des enjeux de responsabilité sociale par notre intermédiaire. En effet, soutenir notre entreprise, c'est je pense un moyen de renforcer sa politique de soutien au développement local et consolider son ancrage territorial.



Le point de vue de Total Développement Régional

Quelle est la politique de Total en matière d'engagement sociétal ?

Total au sens large est concerné par son environnement : c'est inscrit dans la culture du Groupe. L'activité de Total Développement Régional consacrée à la solidarité d'entreprise, entre tout à fait dans le cadre de la politique du développement durable du Groupe puisqu'elle permet notamment de mieux intégrer ses activités dans le milieu socio-économique où il opère.

Servir les intérêts stratégiques de Total, c'est aussi prendre soin de la santé économique des territoires et de favoriser l'emploi. Ceci constitue le cœur de notre mission.

Le fait que ce soit une entreprise d'insertion est-il différent par rapport à une PME classique ?

Notre soutien financier va aux entreprises qui créent, développent ou maintiennent l'emploi : y compris les entreprises d'insertion. C'est notre mission et nous ne faisons aucune différence dans l'étude des projets que nous recevons.

Quel bilan faites-vous de ce partenariat ?

Nous sommes particulièrement satisfaits du développement de cette entreprise qui est devenue pérenne et qui a créée un nombre significatif d'emplois. Nous faisons toujours en sorte de rester attentif au devenir des projets que nous soutenons. Step est un bel exemple dont nous sommes fiers.

Pratiques d'acteurs

ETTI Relais Avenir et Capraro, deux PME engagées ensemble pour l'insertion

Comment a débuté le partenariat entre votre ETTI et l'entreprise Capraro ?

Notre collaboration est née en 2007, d'une double volonté du SIAEPA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Cubzaguais-Fronsadais) d'une part et de l'entreprise Capraro d'autre part de travailler avec nous. En effet, dans le cadre d'un marché public de travaux sur les réseaux de canalisations, le syndicat a demandé à l'entreprise attributaire, Capraro, de nous solliciter afin de répondre aux clauses d'insertion. C'est parti de là mais il faut souligner que l'entreprise était très motrice et volontaire. Ce n'était pas tant une obligation qu'une volonté car c'est une entreprise très investie dans le développement durable et l'insertion.

Quelles prestations réalisez-vous pour cette entreprise ?

Aujourd'hui nous continuons à travailler ensemble, en dehors des clauses d'insertion car nous avons un partenariat privilégié. Nous mettons régulièrement des personnes à disposition pour des missions de manœuvre ou d'aide à la pose de canalisations. Depuis 2008, ce client représente pour nous plus de 14 500 heures.

Quel bilan faites-vous de ce partenariat ?

Je dirais qu'en tant qu'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, c'est un client très intéressant car ils sont très carrés au niveau de la réglementation, des règles d'hygiène et de sécurité. Donc pour nous c'est très propice à la construction de parcours d'insertion. Ils considèrent les intérimaires comme des salariés à part entière, ce qui est un vrai plus. Depuis le début de notre collaboration, 3 personnes issues de notre structure ont été embauchées en CDI et en contrat de professionnalisation.

Quelles sont les perspectives de collaboration entre vos deux entreprises ?

Au-delà de la dimension économique et politique de notre collaboration, nous partageons des valeurs liées à l'insertion, l'ancrage sur le territoire et la responsabilité sociale des entreprises. Nous allons donc continuer à travailler ensemble. L'idéal serait de développer des actions de formation pour 2013.



Contact

ETTI Relais Avenir
83 rue Dartagnan
33 240 Saint André de Cubzac
Tel : 05 57 43 03 49



Contact

Entreprise Capraro
Antenne de Saint André de Cubzac
Eric Brigaud
Tel : 05 57 94 02 00

Le point de vue de l'entreprise Capraro

Quel(s) intérêt(s) y a-t-il à collaborer avec une ETTI selon vous ?

Nous collaborons avec l'ETTI Relais Avenir au même titre que d'autres entreprises d'intérim, dans la mesure où nous avons les mêmes exigences. Nous sommes très satisfaits de leurs prestations et bien entendu, l'aspect insertion sociale est un plus pour nous, qui s'inclut dans une politique de Responsabilité Sociétale globale.

En quoi cela répond-il à votre politique de développement durable ?

Nous souhaitons contribuer, à notre niveau, à la lutte contre le chômage en tant qu'acteur de l'emploi sur le territoire. Nous avons des opportunités de postes peu qualifiés qui peuvent permettre à des gens vulnérables vis-à-vis de l'emploi de travailler, d'accéder à des formations, ...

Les PME affichent rarement un engagement sur leur responsabilité sociétale, pourquoi avez-vous choisi de le faire ?

Je dirais qu'il y a deux raisons principales. La première est que c'est un engagement des dirigeants de l'entreprise Capraro qui souhaitent s'engager sur cet aspect. De plus, et c'est la deuxième raison, nous en faisons un « avantage concurrentiel » car certains de nos clients attendent de notre part des actions dans ce domaine et cela nous permet donc d'y répondre.

Eric Brigaud, directeur.



Pratiques d'acteurs

Un fournisseur local pour une entreprise nationale

Pouvez-vous nous présenter Eole ?

Eole est d'abord une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), ce qui implique que nous sommes une entreprise avec un statut commercial mais respectant les principes d'une coopérative (répartition du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix, implication de tous les associés dans les principales décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité, ...). Nous sommes agréé Entreprise d'Insertion pour 14 postes sur les 49 que compte la structure.

Quelle est votre activité ?

Notre support d'activité est la restauration collective. Nous fabriquons et livrons 5000 repas par jour pour les collectivités, maisons de retraite, centres d'enfants ou entreprises. Nous gérons également deux restaurants d'entreprises dont un en inter-entreprises pour les salariés de la zone (300 couverts) et un pour la société Labeyrie (300 couverts). Enfin nous avons aussi une activité traiteur tant pour les particuliers que pour de grands évènements lors des Fêtes de Bayonne par exemple.

En quoi avoir recours à vos services répond-il à une démarche socialement responsable pour une entreprise ?

Recourir nos services est une manière d'être socialement responsable pour une entreprise. Tout d'abord, en tant qu'entreprise d'insertion nous participons à la lutte contre l'exclusion et le chômage. Les personnes embauchées dans notre entreprise sont à leur entrée, assez éloignée de l'emploi, elles peuvent rencontrer des difficultés sociales, etc. Chez nous, elles travaillent et elles sont accompagnées vers un projet professionnel durable. Par ailleurs, notre entreprise s'inscrit dans une logique de développement durable, ancrée sur le territoire. Nous sommes un acteur économique du territoire à part entière. Par exemple, en tant qu'acheteur nous même, nous privilégions les producteurs et fournisseurs locaux (viandes, poissons, produits laitiers, etc). Cela a un coût, qui d'ailleurs n'est pas toujours valorisé, mais cela fait partie des valeurs de l'entreprise.



Contact

SCIC L'Eole - Restaurant inter entreprise d'insertion
Avenue du 1^{er} mai - Espace technologique Jean Bertin - 40 220 TARNOS
Tel : 05 59 74 84 20
Alain Combrouze, directeur
accueil@scic-eole.com



Quelles sont vos perspectives ?

Aujourd'hui nous cherchons à diversifier notre clientèle, notamment auprès des entreprises privées. A ce titre, nous ciblons à la fois les PME de notre territoire mais aussi les grandes entreprises ayant une politique sociale comme Décathlon.



Le point de vue de Décathlon

Quelle est la politique RSE de Décathlon ?

L'entreprise s'engage sur le plan environnemental et social, notamment à travers deux accords sur l'emploi des personnes handicapées et sur l'emploi des seniors. La dimension locale de nos actions est également très importante car nos magasins sont implantés partout en France. Au-delà de ces accords, nous sommes attachés à développer des actions citoyennes au sens large. Nous sommes par exemple adhérent au réseau FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) avec lequel nous menons des actions vers le public jeune.

En quoi recourir à l'entreprise d'insertion Eole pour vos besoins en traiteur répond-elle à ces engagements ?

Eole est en plein cœur de ces problématiques puisqu'elle offre une passerelle vers l'emploi à des personnes désocialisées ou rencontrant des problèmes particuliers. Certes avec nos accords nous ciblons des publics particuliers mais cela n'empêche pas de travailler avec d'autres acteurs. Cela donne du sens à notre décision d'achats et nous souhaiterions développer notre connaissance du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.

Franck Martinez, responsable de la sous-traitance avec le secteur protégé et adapté Décathlon France.

Pratiques d'acteurs

Un outil pour l'insertion et la qualification

Pouvez-vous présenter brièvement votre GEIQ ?

Créé en 1997, le GEIQ 64 (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) est une association à but non lucratif qui rassemble une quarantaine d'artisans et entreprises du BTP. Pour leur compte, le GEIQ 64 emploie chaque année plus d'une quarantaine de personnes en contrat de professionnalisation, qu'elle met à disposition de ses adhérents. L'objectif visé est de leur permettre d'acquérir un diplôme allant du CAP au Bac Pro en développant en parallèle leur opérationnalité sur le chantier. Nous sommes l'employeur de ces personnes, pour qui nous mettons en œuvre un accompagnement et une formation individualisés.



Contact

GEIQ 64
Rue Palissy - 64 230 Lescar
Tel : 05 59 81 21 70
geiq64@hotmail.com
Cécile Collier, directrice

Comment est né le partenariat entre le GEIQ 64 et l'entreprise SPIE ?

Suite à un premier partenariat entre le GEIQ Landes et Côte-Basque et le Groupe SPIE, le réseau aquitain des GEIQ a été sollicité en 2009 pour mettre en œuvre une formation mutualisée pour une dizaine de jeunes sur plusieurs départements avec un parcours qualifiant répondant aux attentes de l'entreprise.

Quel a été le rôle du GEIQ 64 ?

Chacune des agences de SPIE (Agen, Pau) avait des demandes de profils spécifiques, plutôt électricité pour l'une et plutôt canalisateur pour l'autre. Au-delà du souhait de SPIE Sud-Ouest de créer un groupe de formation cohérent, il était important de répondre aux demandes de chaque agence. Le GEIQ 64 a donc mobilisé ses partenaires pour recevoir des candidatures et les présélectionner. Une fois les profils validés par les chefs d'agence, les personnes retenues ont effectué une immersion en entreprise de 15 jours. Cette immersion a permis de vérifier l'adéquation du projet individuel aux attentes de l'entreprise.

Les contrats de professionnalisation ont ensuite été mis en œuvre sur une durée initiale de 12 mois afin d'obtenir un Certificat de Compétences Professionnelles en canalisation et des CACES.



Contact

SPIE Sud-Ouest
70, chemin de Payssat
31 029 Toulouse Cedex 4
Tel : 05 61 36 77 23
Claudine SOURNAC, responsable du développement des RH



Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Quel bilan faites-vous de ce partenariat ?

Cette collaboration a permis à l'entreprise de répondre à ses besoins de main d'œuvre qualifiée tout en permettant l'accès à la formation à des publics qu'elle n'aurait pas forcément choisis en direct. En effet, sans qualification ni expérience à l'entrée, ces jeunes ont été accompagnés, formés et intégrés durablement. Pour exemple, l'un d'entre eux a poursuivi avec un CCP en canalisation/Travaux Publics mais également en conduite d'engins par le biais de permis lourd et super lourd. Le GEIQ 64 a pu monter des parcours spécifiques à la carte en s'appuyant sur un tutorat dans l'entreprise de grande qualité en la personne du chef d'équipe. En effet, la collaboration efficace avec l'encadrement intermédiaire est la condition indispensable à la réussite des parcours mis en œuvre. Un autre bénéficie aujourd'hui d'une formation en interne sur le métier de monteur aéro souterrain. Cette formation supplémentaire est un investissement du Groupe pour l'avenir qui envisage à long terme pour ce jeune l'accès à un poste d'encadrant technique. Nous espérons à l'avenir renouveler ce type d'opération. En effet, la coopération en amont avec les Ressources Humaines de SPIE Sud-Ouest a permis de poser des bases de travail concertées nous permettant de pouvoir répondre dans de bonnes conditions à leurs attentes tout en effectuant notre travail d'insertion de public éloigné de l'emploi



Le point de vue de SPIE

Quel est l'intérêt pour SPIE de recourir aux services du GEIQ ?

Le GEIQ nous présente des candidats « sélectionnés », en adéquation potentielle avec nos activités, et assure un suivi au jour le jour sur le terrain. Cela nous permet également de répondre aux clauses d'insertion.

Quel bilan faites-vous de cette collaboration ?

Pour diverses raisons (dont des abandons ou réorientations pour des raisons personnelles), 30% des jeunes sont arrivés au terme de leur cursus, et notamment sur la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques, grâce au suivi des GEIQ et de SPIE Sud-Ouest.

Claudine SOURNAC, responsable du développement des RH SPIE Sud-Ouest.

Pratiques d'acteurs

La clause d'insertion, une autre façon de recruter

Pouvez-vous présenter votre structure ?

L'E2I, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) basée à Mont de Marsan œuvre depuis près de 20 ans par le biais de la mise à disposition de personnel, pour permettre aux personnes à la recherche d'un emploi d'accéder à la formation et/ou à une activité stable et durable correspondant à leur projet professionnel.

Nous avons également une antenne à Saint Sever et à Aire sur l'Adour. L'E2I propose ses services dans le BTP, l'agriculture et les travaux saisonniers. 147 personnes ont travaillé au sein de notre entreprise en 2012 et ont été accompagnées par notre équipe de trois permanents.

Travaillez-vous pour des entreprises dans le cadre de marchés publics ?

Tout à fait. Pour prendre un exemple, nous travaillons depuis 2011 avec l'entreprise SNB, basée à Saint Avit et filiale du Groupe Cotrelec. A l'origine, ils nous ont sollicités pour répondre à leur obligation d'insertion via la clause sociale, dans le cadre d'un marché public de construction d'une crèche pour la commune de Mont de Marsan.

Comment s'est passée la collaboration au début ?

Ils étaient sensibilisés par la commune à notre secteur d'activité et notre spécificité d'insertion, nous leur avons bien expliqué notre valeur ajoutée sur l'accompagnement social et professionnel du public que nous accueillons. Le principal critère du directeur de SNB était la motivation de la personne qui lui serait proposée. Nous lui avons présenté un salarié qui avait un intérêt pour le bâtiment, il a reçu un très bon accueil et un tuteur a été identifié. Il a été repris ensuite sur plusieurs chantiers en tant que manœuvre. SNB l'a formé en interne sur la VRD et a pu s'assurer de son sérieux dans différentes situations.

Quel a été l'impact de cette collaboration ?

Cette personne a été embauchée en CDI en mars 2013. On peut dire que c'est vraiment le résultat d'un travail de collaboration entre notre ETTI et SNB qui a permis cette insertion durable. L'accompagnement proposé a facilité le maintien en poste de cette personne et la clause d'insertion a joué son rôle de facilitateur de recrutement.



Contact

Entreprise Intérim Insertion (E2I)
16 rue Maubec
40 000 Mont de Marsan
Tel : 05 58 06 84 47
ast-e2i@wanadoo.fr
Catherine BAUDIA, directrice

Le point de vue de SNB

Pour quelles raisons avez-vous choisi de recourir à E2I ?

Pour deux raisons : la première c'est que l'équipe tient à la souplesse des contrats, l'intérim classique ou d'insertion est le meilleur moyen de connaître une personne sur un poste de travail, de voir si elle s'adapte facilement, ... La deuxième c'est la possibilité de mutualiser des marchés et former une personne à un poste et pas seulement lui faire faire des heures.

Le groupe Cotrelec a-t-il une politique de responsabilité sociale affichée ? L'insertion fait-elle partie des axes de cette politique ?

Le volet social est une partie intégrante de l'entreprise. Il y a la volonté que les personnes soient bien dans ce qu'elles font. Bien sûr, il faut prendre en compte les droits et les devoirs, mais à partir du moment où le salarié respecte l'entreprise et les règles du travail (rigueur, ponctualité, politesse, ...) quand cela est possible, quand nous pouvons le faire, nous pérennisons son poste.

Monsieur Monbeig, directeur de SNB.

Pratiques d'acteurs

Inercycles et La Poste, une affaire qui roule

Pouvez-vous présenter votre structure ?

L'association Inercycles a été créée en 1998 et a été conventionnée Atelier et Chantier d'Insertion en 2007. Aujourd'hui composée de 11 salariés (3 permanents et 8 salariés polyvalents), elle intervient sur le territoire du Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre. Nous avons deux activités : la gestion d'un parc de deux roues mis à disposition des publics en difficulté de mobilité et un atelier de maintenance et de réparation de cycles, cyclo-moteurs et scooters.

Qui sont les utilisateurs de vos services ?

Dans le cadre du pôle multimodal, Inercycles développe des partenariats en direction de différentes associations et collectivités pour développer la mobilité à déplacement doux. Nous travaillons notamment avec la maison des saisonniers, l'association Habitat Jeunes, les offices de tourisme...). Nous participons à diverses manifestations (sportives, sécurité routière, actions événementielles...). Enfin, les adhérents de l'association peuvent venir sur rendez-vous réparer eux-mêmes leur cycle au siège de l'association, où le matériel de la structure et le support technique sont à leur disposition.

Vous travaillez avec La Poste, comment est née cette collaboration ?

Dans un 1^{er} temps nous avons dépanné notre facteur ! Puis discutant avec lui, il nous a mis en relation avec le responsable du centre courrier. Au début, la Poste a fait appel aux services d'Inercycles ponctuellement, en fonction de leurs enveloppes budgétaires locales. Parallèlement nous avons constitué un dossier présenté au siège de la Direction Régionale de La Poste. Les différents responsables ont été séduits par la démarche.



Contact

Inercycles
Rue de l'Industrie - 33470 LE TEICH
Tél : 09 66 13 43 86
Françoise HOAREAU, directrice
asso.inercycles@yahoo.fr



Pratiques d'acteurs

Les ACI ont habituellement peu de liens avec les entreprises, en quoi ce type de partenariat constitue un plus pour votre structure ?

Ce partenariat constitue un vrai plus pour Inercycles puisqu'il s'agit d'une reconnaissance de nos compétences et particulièrement de celles des salariés polyvalents qui s'investissent pleinement dans ce service et voient aussi leur travail valorisé.

Lors de prospections de nouvelles entreprises ou collectivités, notre savoir-faire reconnu par une entreprise d'enseigne nationale rassure nos clients et prospects et nous permet d'envisager de nouvelles activités.

Quelles sont vos perspectives pour le développement de nouveaux partenariats ?

Dans le domaine d'activités de la réparation deux roues, Inercycles envisage de s'adresser aux petites entreprises de restauration.



Le point de vue de La Poste

Quelle est la politique d'achats responsables de La Poste (axes prioritaires, critères) ?

Depuis 2009, le Groupe La Poste s'est engagé dans la mise en œuvre de la responsabilité sociétale (2003 sur le volet environnemental). En 2012, 2.3 millions d'euros ont été consacrés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), une démarche en plein développement, qui s'accompagne de projets d'utilité sociale.

Pensez-vous que ce type de partenariat pourrait-être décliné et à quelle(s) condition(s) ?

Ce type de partenariat peut être décliné ainsi d'ailleurs que bien d'autres, comme par exemple la réparation des conteneurs de tri et des charriots avec l'atelier et chantier d'insertion « Fil de Faire ». Nous avons également une filiale, Poste-Immo, qui est régulièrement maître d'ouvrage de travaux de BTP. Là aussi, des EI sont en charge de l'installation de guichets automatiques à l'extérieur des bureaux de poste.

De notre point de vue, la grande force du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique, c'est sa souplesse et l'adaptation de l'offre de service à nos besoins.

Karine Ondet, responsable du pôle « animation et méthodes », direction Achats centrale, La Poste.

Pratiques d'acteurs

Quand un client devient un partenaire emploi

Pouvez-vous présenter votre structure ?

L'EICN (Entreprise d'Insertion au Château de Neuvic) a été créée en avril 2011 à Neuvic sur l'Isle (20 km à l'Ouest de Périgueux, 90 km de Bordeaux) avec, pour secteur d'activité, l'organisation d'événementiels et la restauration. Historiquement, ce château appartient à la Fondation Hospice des Orphelines de Périgueux qui, aujourd'hui, nous loue une partie du site. Depuis juillet 2011, nous avons transformé notre association en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). EICN recrute des personnes dites en insertion grâce aux partenaires tels que Pôle emploi, la Mission Locale, ... Depuis 2011, le projet de l'entreprise d'insertion a permis la création de 8 emplois. Parallèlement à la production demandée à nos salariés en insertion, un accompagnement professionnel est mis en œuvre auprès de tous ; adapté à la situation particulière de chaque salarié, il prend systématiquement en compte les questions suivantes : adaptation au poste de travail, acquisition des compétences professionnelles, techniques et aides pour la recherche d'emploi, transition vers la sortie en entreprise classique. Tous les salariés effectuent à minima un stage chez un employeur de droit commun ; d'autres formes d'actions sont prévues en fonction de la situation de chaque salarié (évaluation en milieu de travail, immersion professionnelle, travail complémentaire, ...).

Quels sont les différents services que propose votre entreprise d'insertion ?

Nous effectuons de l'accueil de groupes, de la restauration et de l'hébergement collectif (ex : location de salle avec repas pour anniversaire, séminaire de travail, vin d'honneur, ...). Nous avons également développé un restaurant traditionnel. Parfois, il nous arrive de louer ce lieu pour des prises de photos, des mariages (nous avons créé un pack mariage tout compris dans lequel nous proposons un partenariat avec la fleuriste, le photographe, les pâtisseries et boulangers et le DJ de Neuvic). Il me paraît intéressant de souligner que ce projet permet de valoriser le patrimoine rural de notre territoire, en s'appuyant sur ce lieu jusque-là très peu visité. Enfin, nous avons une démarche soucieuse du développement local : autant que possible, nous nous approvisionnons à proximité via les entreprises locales.

Château
de NEUVIC

Contact

EICN

Le Château - 24190 NEUVIC

Tél : 05 53 80 86 72

Port : 06 36 83 85 52

Fatima EBRARD

le.chateauneuvic24@yahoo.fr



Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Pratiques d'acteurs

Quels types de clients s'adressent à l'EICN ?

Nous avons une clientèle très diversifiée. Des entreprises mais aussi des collectivités territoriales peuvent faire appel à nous pour l'organisation de séminaires. En guise d'exemple, nous avons préparé le repas des maires, du préfet et de l'équipe de monsieur Jacques ATTALI. Nous avons aussi des structures appartenant à l'économie sociale et solidaire, des organismes de formation qui font appel à nous pour planifier des sessions de formation clé en main (salle, repas et hébergement si besoin). Nous recevons une colonie du Comité Central d'Entreprise d'Air France chaque été, sans oublier la clientèle de proximité, particuliers, associations, pompiers, gendarmes, ...

Pouvez-vous me donner un exemple précis de collaboration assez significative pour l'EICN ?

Interspray Neuvic, conditionneur à façon de produits cosmétiques, fait appel à nos services. Toute l'année l'entreprise Interspray prend ses déjeuners au château et nous commande des repas et des brunchs. Ses commerciaux sont également hébergés dans les chambres du château.

Quel bilan faites-vous de cette collaboration ?

Plus qu'un simple client, Interspray est aujourd'hui un véritable partenaire. L'entreprise a embauché un de nos salariés en parcours d'insertion, aujourd'hui en CDD mais vraisemblablement bientôt en CDI. Interspray nous propose des visites de l'usine et des périodes d'immersion pour nos salariées en insertion.



Le point de vue d'Interspray

Pourquoi avoir fait appel à l'EICN ? Parce que c'est une entreprise d'insertion ? Une entreprise du territoire ? De part le cadre que cette entreprise offre ?

Nous avons fait appel à l'EICN car son activité de réinsertion professionnelle correspond en tout point à notre politique sociale et de positionnement vis à vis de la région. De plus, la proximité géographique entre Interspray et Le Château nous permet de faire appel à leurs services d'hôtellerie et de restauration et nous avons également constaté que leur prestation était à la hauteur de ce que nous attendions.

Quels sont vos perspectives de partenariat ?

Notre partenariat, déjà très satisfaisant avec la directrice de l'EICN, va continuer à s'accroître sur l'année 2014 dans la mesure où nous souhaitons compléter son action d'insertion professionnelle en permettant à ses salariés de découvrir notre activité.

Jean-Paul DAVID, Directeur Général d'Interspray.

Pratiques d'acteurs

Quand le privé fait appel au social au bénéfice de l'environnement

La Main Forte développe une nouvelle activité. Pouvez-vous nous la présenter ?

Depuis notre contractualisation fin 2012 avec l'entreprise Greenfield et suite à notre présentation pour extension d'agrément en CPIAE 24, La Main Forte met en œuvre une activité de collecte de papiers de bureau.

Ce nouveau support consiste à déposer dans des collectivités, entreprises ou organisations, des contenants destinés à recevoir les déchets papiers dits « de bureau », ceux-là même que l'on retrouve habituellement en boule dans les corbeilles à papiers. Le but de cette collecte est de récupérer ce déchet, de le trier et de le réorienter vers une filière papier productrice de papier recyclé.

Pouvez-vous nous faire une présentation du groupe Arjowiggins, de l'entreprise Greenfield et de leur stratégie de coopération avec l'ACI La Main Forte ?

L'usine GREENFIELD SAS, implantée à Château-Thierry (02), assure la revalorisation des papiers usagés collectés grâce à un procédé de recyclage innovant et respectueux de l'environnement. La pâte à papier fabriquée est ensuite envoyée dans les papeteries du Groupe Arjowiggins dont l'entreprise GREENFIELD SAS fait partie depuis 2008.

Le groupe Arjowiggins est leader mondial de la fabrication de papiers techniques et de création. Ce groupe, précurseur dans les papiers respectueux de l'environnement et les papiers intégrant des solutions de sécurité, souhaite créer des partenariats avec des structures d'utilité sociale.

L'entreprise sociale, avec qui est signé un partenariat de longue durée, est au plus proche des gisements afin de limiter le temps de transport et la durée de traitement des vieux papiers. Le partenaire est le plus souvent membre d'un réseau (Chantier Ecole, GESAT, Ressourceries). Sa structure peut revêtir plusieurs formes juridiques : entreprise d'insertion, régie de quartier, atelier et chantier d'insertion, entreprise adaptée ou établissement et service d'aide par le travail.

Comment s'organise votre coopération ?

La coopération s'effectue de la façon suivante : l'entreprise Greenfield met à disposition de notre structure des « boîtes cartons » destinées à être déposées dans les locaux des gisements de notre territoire d'intervention, ainsi que des « Big Bag » destinés à recevoir le papier, une fois collecté et trié par nos soins pour expédition vers l'usine de Château Thierry.

Au-delà de cet aspect matériel de collecte et de stockage, notre partenaire nous accompagne en début de collaboration (après signature du contrat) par la remise de documentation pré établie et personnalisable à la charte graphique de notre structure. Une fois que le volume collecté permet un chargement optimisé, l'entreprise nous envoie un transporteur pour expédition, le tonnage est vérifié à l'arrivée à l'usine et déclenche la facturation de notre part au cours en vigueur.



Contact

La Main Forte
20 rue JB Delpeyrat
24200 Sarlat La Canéda
Tel : 05 53 28 57 66
Eric Broucayet, directeur
eb.lamainforte@orange.fr



GREENFIELD SAS

Contact

Greenfield
Tel : 03 23 69 53 02
Luce Catté, chargée de relations publiques
l.catte@greenfieldsas.com



Pratiques d'acteurs

Quelle est la plus-value de cette nouvelle activité pour La Main Forte ?

Cette nouvelle activité nous permet d'atteindre des objectifs correspondants aux axes de développement fixés pour la structure :

- avoir une activité « fil rouge » par rapport aux autres activités, une régularité et une permanence tout au long de l'année ;
- avoir une image d'acteur de développement durable sur le territoire ;
- avoir une nouvelle vision de la part des entreprises de nos activités ;
- avoir un développement du partenariat avec les acteurs locaux (publics et privés) ;
- avoir un support permettant de travailler avec les salariés polyvalents sur des sujets éco-citoyens, et propres à développer des capacités liées à la socialisation et la citoyenneté.

Un certain nombre de structures (dont La Main Forte) engagées dans la collecte et le tri de papiers, se sont rassemblées pour créer une SCIC à couverture nationale ayant pour nom CYCLETHIQUE. Cette coopérative a pour but d'une part, de promouvoir la collecte des déchets papiers ou d'autres déchets en appliquant le principe du tri à la source directement auprès des producteurs de déchets mais également de créer des circuits courts de recyclage en s'inscrivant dans l'esprit de filière afin d'optimiser la revalorisation des déchets collectés. La plus-value que nous apporte la participation à cette SCIC réside dans l'assurance d'être accompagné dans l'évolution de cette activité, d'être sollicité si des entreprises ou groupement d'entreprises veulent participer sur notre territoire, de connaître les filières possibles pour d'autres types de déchets potentiels tertiaires et de pouvoir proposer à ce titre des solutions de collectes adaptées.



Le point de vue de l'usine Greenfield

Pourquoi avoir décidé de créer des partenariats sociaux ? Quelle est la plus-value ?

Parmi les actions engagées par notre groupe pour élargir la collecte des papiers auprès du plus grand nombre d'entreprises et développer une économie circulaire, nous avons cherché à collaborer avec des acteurs déjà implantés sur tout le territoire français et à même de réaliser des collectes de gisements diffus. Les établissements de l'économie sociale et solidaire se sont avérés être des acteurs incontournables. Par leur large présence sur tout le territoire, par la souplesse et la polyvalence de leurs structures et enfin par leur très bonne implantation dans la vie économique locale.

Nous avons ainsi tissé un grand nombre de collaborations basées sur une relation gagnant/gagnant : nous leur apportons notre connaissance du métier et des outils et eux collectent les papiers sur leur territoire. D'ailleurs, nous avons de très bons retours des entreprises qui, avec la collecte de leurs papiers réalisée par un établissement de l'économie sociale et l'assurance d'un recyclage en France, se sentent engagées dans une vraie démarche de Développement Durable.

Etes-vous dans une politique de développement de coopération sur la région Aquitaine ?

Nous ne sommes pas dans une politique de développement de coopération à proprement dit. Les partenariats se créent en fonction des rencontres et des projets des uns et des autres. A ce jour, sur la région Aquitaine, nous collaborons avec La Main Forte en Dordogne et avons deux autres partenaires dans les Landes et la Gironde.

Luce Catté, chargée de relations publiques de l'usine Greenfield.



Pratiques d'acteurs publics

Pratiques d'acteurs

La Régie à l'assaut du château !



La Régie a réalisé un chantier pour la Communauté de communes du Fumelois, de quoi s'agit-il ?

La communauté de communes nous a fait part en 2011 de difficultés à trouver un prestataire pour réaliser la rénovation d'un mur de soutènement du Château de Bonaguil. En effet, ce mur, en très mauvais état, présentait des problèmes de sécurité et d'accessibilité. Son accès ne pouvait se faire que par les habitations qui se trouvaient à ses pieds et le terrain était très encombré. Ne trouvant aucune entreprise intéressée pour ces travaux assez complexes, la communauté de commune a choisi d'ouvrir un marché d'insertion et de qualification professionnelle (article 30 du code des marchés publics) auquel la Régie a répondu. C'est un château fort du XIII^{ème} siècle, classé aux monuments historiques, les Bâtiments de France ont donc veillé au respect scrupuleux du cahier des charges par nos équipes.

En quoi cela a-t-il consisté ?

Au préalable, il a fallu préparer le terrain en dégageant des arbres tombés et en débroussaillant. Ensuite, il a fallu utiliser des techniques de rénovation propres à un mur de soutènement en pierre sèche. Pour les salariés c'est très valorisant de travailler sur ce type de chantier. Cela permet également de conforter ou développer des compétences sur des techniques particulières.

Quelles sont les perspectives pour 2013 ?

La communauté de communes a toujours eu et a encore une forte volonté de travailler avec notre structure mais le contexte actuel rend peu lisibles les projets sur la durée. Nous avons par ailleurs des projets sur des chantiers de nettoyage.

Outre cet exemple, quelle valeur ajoutée voyez-vous à collaborer avec les donneurs d'ordre publics ?

Les effets induits par la clause d'insertion sont très bénéfiques, notamment pour la relation avec les entreprises « classiques ». Lorsque nous avons travaillé avec une entreprise pour une clause, par la suite, elle est beaucoup plus ouverte. Nous développons d'ailleurs plusieurs collaborations de cotraitance ou sous-traitance en dehors des clauses. La plupart du temps, nous mutualisons leurs moyens techniques et nos compétences et cela est très positif. Plus globalement, on note une prise de conscience de plus en plus importante par les élus de l'intérêt des clauses d'insertion sur le Villeneuvois. Cela s'est fait progressivement, notamment sous l'influence du travail de formation et de facilitation d'ARDIE 47 auprès des élus et des personnels techniques et administratifs des collectivités locales.

Contact

Régie Vallée du Lot
ZAC Villeneuvois - Barbes
47300 Villeneuve sur Lot
Tel : 05 53 01 00 75
Hubert Le Maréchal, directeur



Château de Bonaguil (47)



Le point de vue d'un élu

« Je dirais que le recours aux clauses d'insertion est vraiment une question de volonté des élus de travailler sur les questions d'insertion sur notre territoire. Mais cela n'est pas simple, car il faut régulièrement informer et expliquer les différents dispositifs tant auprès des élus que des entreprises, qui ont souvent des appréhensions. Or, la plupart du temps les entreprises sont très satisfaites par la suite. Dans un contexte de tensions économiques comme aujourd'hui, les structures comme la Régie de territoire sont pourtant un moyen efficace de lutter contre l'exclusion du marché du travail. Mais c'est une bataille quasi permanente. Sur 19 communes de la communauté de communes, seules 5 ont recours pour le moment aux clauses d'insertion, il y a donc encore du travail ! ». Didier Caminade, vice-président de la Communauté de communes du Fumelois (47), Maire de Cuzorn.

Pratiques d'acteurs

L'engagement de l'agglomération du Grand Dax pour l'insertion

Quelle est la politique d'achats de l'agglomération du Grand Dax ?

Nous avons une politique d'achats responsables pour l'ensemble des marchés. Nous avons eu recours aux clauses d'insertion pour des travaux de VRD et d'espaces verts en essayant de favoriser la mise en relation des entreprises et des structures d'insertion. Néanmoins, nous en sommes à un stade d'expérimentation et il reste encore du travail.

Pouvez-vous nous donner un exemple ?

En 2012, nous avons inclus un article 53 dans un marché « Travaux d'aménagement de la zone d'activités économiques de Saint Vincent de Paul ». Cela nous permet de faire peser le critère social pour attribuer un marché, sans qu'il y ait de contrainte pour l'entreprise attributaire.

Le recours à l'article 53 est assez rare dans un appel d'offre, pourquoi ce choix ?

Les entreprises du territoire n'ont pas ou très peu l'habitude de se faire imposer un nombre d'heures d'insertion. La collectivité étant également novice en la matière, elle a préféré mettre en œuvre un « bonus » à la notation des entreprises pour celles qui proposaient dans leur offre des heures d'insertion.

Comment avez-vous procédé ?

En amont de la parution, nous avons organisé des réunions d'information et de présentation du marché à l'attention des partenaires insertion/emploi du territoire et des entreprises pouvant être intéressées. Lors de l'attribution, les entreprises retenues ont été mises en relation avec les structures d'insertion (ETTI, Entreprises Adaptées, ...). Pour les lots VRD et espaces verts, les entreprises Soroso et L'Ami des Jardins ont sollicité l'ETTI Bac Pi. Cela représente respectivement 39 heures et 102 heures d'insertion.



Contact

BACPI

7 rue des Prairies - 40100 Dax

Tel : 05 58 56 54 40

Christelle Camougrand, directrice



Contact

Agglomération du Grand Dax

Tel : 05 58 56 39 48

Olivier Daguerra, responsable commande publique

Quel bilan est fait de cette collaboration ?

Nous savons que les entreprises, l'ETTI et le maître d'œuvre sont satisfaits de la collaboration. Ce qui est certain, c'est que le recours à cet article demande du temps et de la pédagogie pour faire comprendre la démarche, mais cela a un réel intérêt.

Selon vous, quelle est la plus value de cet article par rapport à une clause d'exécution (article 14) ?

L'article 53 permet, au début de la démarche des clauses d'insertion, de sensibiliser et d'informer les entreprises de notre choix de valoriser ces actions. Les entreprises étant invitée à proposer de l'insertion afin d'avoir une offre bonifiée et susceptible d'être retenue. La clause d'exécution sera intégrée une fois les premières expériences d'insertion réalisées.

Olivier Daguerre, responsable commande publique à l'Agglomération du Grand Dax



Le point de vue de la structure d'insertion

Comment s'est passée la collaboration avec les deux entreprises attributaires ?

« Nous avons réalisé des plantations d'arbustes pour l'entreprise l'Ami des Jardins pour l'équivalent d'un peu plus d'un mois et demi et des travaux de canalisation pour l'entreprise Soroso pendant une semaine environ. Nous avons présenté une personne pour chaque chantier et cela s'est parfaitement bien passé. Le premier jour de la mise à disposition nous appelons à 8 heures pour savoir si la prise de poste se passe bien. Pour l'entreprise, nous insistons sur le fait que nous sommes comme une entreprise de travail temporaire classique avec une dimension d'accompagnement social de nos salariés mis à disposition. Autrement dit, pour l'entreprise, c'est une vraie valeur ajoutée d'être suivi comme cela, c'est rassurant. »

Quelles sont les perspectives avec ces entreprises ?

« Dans le cadre d'un autre projet (contournement Est de l'Agglomération du Grand Dax), nous sommes amenés à travailler avec une entreprise qui est en train de racheter Soroso. Les pratiques restent les mêmes. Du coup, cela facilite la collaboration, ils nous font confiance car nous avons déjà travaillé ensemble. Les perspectives sont plutôt bonnes pour l'avenir car notre salarié débutera 2013 avec un nouveau contrat de trois mois, et de nos jours un tel contrat ne se présente pas souvent ».

Clarisse Armilhac, technico commerciale ETTI BACPI (40).

Pratiques d'acteurs

Quand la Mairie de Bordeaux s'engage pour l'insertion : le marché de qualification et d'insertion professionnelle

Quelles prestations réalisez-vous pour la Mairie de Bordeaux ?

Depuis 2011, nous mettons à disposition du personnel pour la Mairie, en collaboration avec une autre association intermédiaire (ARE 33). Cela concerne essentiellement des postes d'agent de services polyvalents au sein des écoles de la ville et dans une moindre mesure des postes d'entretien de la voirie. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un marché incluant une clause de qualification et d'insertion professionnelle (article 30 du code des marchés publics). Autrement dit, nous ne proposons pas simplement à la Mairie du personnel, nous nous engageons à suivre l'intégration et à accompagner vers l'emploi durable ces personnes, grâce à des parcours d'intégration et de formation.



Quel volume d'activité cela représente-il pour votre association ?

En 2012, cela a représenté au total 26 600 heures, dans 41 écoles et pour 65 postes. C'est une activité en plein essor puisqu'en 2013, le nombre d'écoles passera à 55 pour 80 postes.

Que mettez-vous en oeuvre pour garantir le volet « insertion » de votre prestation ?

Nous avons une personne à temps plein sur le suivi de ces clauses, qui se déplace sur les lieux de travail, assure le recrutement, les remplacements, le suivi, l'intégration, parfois la médiation avec les équipes en place. Ce sont des postes très polyvalents, avec des conditions d'exercices difficiles et donc exigeants. Nous proposons des sensibilisations à la sécurité, à l'hygiène... Pour aller plus loin, nous avons souhaité construire en partenariat avec le Plie de Bordeaux et la Maison de l'Emploi de vrais parcours d'insertion dans le cadre de ce marché. Ainsi, en lien avec l'AFPA de Bègles, nous avons élaboré une action qualifiante qui permet aux personnes volontaires de préparer un titre professionnel d'Agent de Propreté et d'Hygiène.

Comment s'organise cette formation et qui concerne-elle ?

L'avantage de travailler au sein des écoles est que l'on a une visibilité sur les plannings. Basé sur le modèle de l'alternance, les participants suivront la formation (28 jours au total) en dehors des temps de travail en école, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Cette année 12 personnes suivront cette formation.

Contact

Bordeaux Inter Challenges (BIC)
Alain DEFLANDRE, directeur
Marie-Odile MIARD, référente de l'action, marie.miard.bic@orange.fr
Tel : 05 56 48 63 21
www.asso-bic.fr



Quelles sont les conditions de réussite de ce type de projet et son impact ?

Je dirais qu'il faut une volonté politique, en tout cas dans l'impulsion du projet. Il a fallu ensuite informer, convaincre, trouver les partenaires. Il faut savoir qu'au final tout cela est très positif : en 2012, environ 20% des personnes mises à disposition régulièrement ont été stagiaires par la mairie de Bordeaux, au sein des écoles. De plus, nous avons pu obtenir un taux de 24% d'insertion professionnelle sur cette même action (entrée en formation qualifiante, CDD, CDI).

Quelles sont les perspectives ?

Ce marché fera l'objet d'un nouvel appel d'offre fin 2013, pour nous il s'agit donc de démontrer notre plus value d'ici là. Par ailleurs, nous envisageons, toujours avec le PLIE de Bordeaux, de mettre en place un parcours qualifiant long (sur 2 ans) pour permettre à nos salariés de préparer et d'accéder au CAP Petite Enfance.



Le point de vue de la Mairie de Bordeaux

Quelle est la politique de la ville concernant les clauses d'insertion ?

« C'est dans le cadre de sa politique d'insertion sociale et professionnelle que la Ville de Bordeaux participe au plan national de lutte contre l'exclusion. L'objectif de cette démarche est de favoriser l'accès à des activités salariées pour des personnes en difficultés sociales. La Ville a décidé de recourir aux professionnels confirmés que sont les associations intermédiaires afin de remplir les objectifs de retour à l'emploi, car il est important que les personnes éloignées de l'emploi puissent entrer dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, avec des mesures individualisées. L'objectif final est de favoriser le retour à l'emploi durable et dans la mesure du possible, de proposer des temps complets. Ainsi, toutes les personnes ayant effectué des contrats de mises à disposition au sein des écoles, ont été rencontrées en entretiens individuels, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de leur projet professionnel. L'important a été de prendre en compte les difficultés et les besoins spécifiques tout au long des interventions, afin d'anticiper sur des solutions à mettre en place en termes d'organisation personnelle, d'accès au logement ou encore de moyens de déplacements. »

Quel bilan feriez-vous de la collaboration avec les AI sur cette action ?

« Le bilan est positif tant dans l'excellent taux de retour à l'emploi : 47%, que dans la qualité de suivi du prestataire BIC, notamment sur le recrutement de profils adaptés, sur la réactivité en fonction des besoins et sur la qualité d'accompagnement de ses salariés mis à disposition. L'intégration au sein de nos écoles nécessite une bonne préparation de nos équipes municipales pour favoriser l'accueil des salariés en insertion, c'est le point de vigilance que nous devons accompagner. Cette démarche d'insertion n'est rendue possible que grâce aux agents de la Mairie de Bordeaux travaillant au sein des écoles élémentaires et maternelles accueillantes de la Ville. Leur rôle est primordial dans l'accueil des salariés en réinsertion mais surtout dans l'accompagnement par le transfert de compétences.»

Véronique Monesma, responsable service recrutement, direction des ressources humaines de la Mairie de Bordeaux.

Pratiques d'acteurs

Un collectif de chantiers d'insertion (ACI) inter-départemental Lot et Garonne et Dordogne

Comment est né ce collectif de chantiers d'insertion inter-départemental 47/24 ?

Début 2012, nous avons été sollicités par le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du DROPT d'Eymet, qui souhaitait soutenir l'insertion sur le territoire en lançant, après analyse des possibilités, un marché d'insertion et de qualification ayant comme support d'insertion le reboisement des rives de ce cours d'eau. Le Dropt est frontalier de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, or les chantiers d'insertion ont des territoires d'intervention plutôt bien définis et un chantier seul n'aurait pas pu répondre à la totalité du marché couvrant deux départements. A partir de cette problématique, nous avons proposé de mener une étude de faisabilité et d'identifier les conditions de réponse à ce marché interdépartemental. La solution identifiée a été celle d'un collectif d'ACI, pour s'affranchir des contraintes de territoire, de manière expérimentale dans un premier temps.

Cette solution a-t-elle été facile à mettre en place ?

Globalement oui. Nous avons organisé une réunion de présentation du projet aux 5 structures présentes sur le territoire, en leur expliquant qu'elles avaient deux possibilités. Soit ils répondaient chacun de leur côté en concurrence avec les risques que cela impliquait, soit ils décidaient de mutualiser leur réponses et augmentaient leurs chances par la suite d'accéder à de nouveaux marchés. Très rapidement, les structures ont répondu présentes et ont décidé de mutualiser leurs compétences techniques et leurs moyens.

Comment se répartissent les missions ?

Le chantier a débuté en décembre 2012 et dans cette phase expérimentale, 3 ACI interviennent (la Régie Vallée du Lot pour le 47, l'Aspat et Base pour le 24). Chacun apporte tant des compétences d'encadrement, que des moyens matériels.

Et cela se passe bien ?

C'est un bilan très positif car cela crée une émulation entre les ACI, un réel échange entre les salariés, tant encadrants qu'en insertion. Cela a favorisé une vraie collaboration. Toutes les parties prenantes sont satisfaites, structures, facilitateurs, commanditaire.

Quelles sont les conditions de réussite d'un tel partenariat ?

Tout d'abord, il y a eu une bonne collaboration entre Ardie 47 et le facilitateur clauses d'insertion de Bergerac. D'autre part, chaque structure a compris et accepté l'intérêt de la démarche et a joué le jeu de la mutualisation. Cela va leur permettre, espérons le, d'accéder à d'autres marchés à l'avenir.



Contact

Franck Charlot, chargé de mission
ARDIE 47 - 05 53 98 60 76

Charles Marbot, chargé de mission
EEE Bergeracois - 05 53 73 52 61



Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Pratiques d'acteurs

Quand les petites communes s'emparent des clauses d'insertion

Quelle est la politique du Conseil Général de la Gironde en matière de clause d'insertion et quelle est votre mission ?

Je suis arrivé en 2007 au sein de la Direction de la Politique de Lutte contre les Exclusions avec pour mission de développer le dispositif des clauses d'insertion. En 2008, les premiers salariés ont commencé à travailler dans le cadre des travaux du Conseil Général. A partir de 2010, nous avons noté une nette montée en charge des heures réalisées dans le cadre des clauses, qui atteignaient alors 53 000 heures par an. Pour accompagner cette évolution, le Bureau de la clause sociale a été créé pour proposer du conseil en ingénierie et un suivi opérationnel avec 4 chargés de relations entreprises. En 2012, le nombre d'heures réalisées atteint 87 000 heures, dont plus de 7 000 hors marchés du Conseil Général.



Contact

Conseil Général de la Gironde
Bureau de la clause sociale
Tel : 05 56 99 33 33
Hervé Minvielle

Quel est le rôle du Bureau de la clause ?

Aujourd'hui, nous pouvons conseiller des donneurs d'ordre hors Conseil général, sur tous les territoires non couverts par les PLIE, c'est-à-dire en règle générale dans les zones rurales. Nous pouvons accompagner les petites communes et les communautés de communes qui le souhaitent depuis la phase de sensibilisation aux clauses d'insertion dans les marchés publics, la sécurisation de leurs procédures d'appels d'offres, jusqu'au suivi opérationnel de la réalisation des heures (suivi des entreprises et des salariés qui réalisent les heures). Tout cela s'insère dans une logique de développement durable qui doit permettre aux publics en insertion de construire leurs parcours professionnels.



Pourquoi ce choix d'accompagner les petites communes ?

Nous pensons que le dispositif des clauses peut être mis en œuvre par tous et que la question des ressources ou compétences pour les mettre en œuvre ne doit pas être un frein, comme cela peut être le cas pour les petites communes. Nous sommes à l'écoute et à disposition d'autres donneurs d'ordre et notamment des petites communes, la question des moyens n'est plus un problème. Il reste la question de la volonté politique des élus, qui souvent lorsqu'ils sont sensibilisés y sont favorables.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'accompagnement réalisé ?

Une des premières communes que nous avons accompagnée est celle de St Pierre du Mons (1065 habitants) dans le Sud Gironde. Cela s'est traduit en 2012, dans le cadre de la construction d'une école primaire sur la commune par 8 marchés pour un total de 3 516 heures. Nous travaillons également avec les communes de Bieujac, de Marcillac, de Cadillac, de Saint-Paul, les Communautés de Communes de Langon et du pays paroupien, l'Hôpital de Cadillac, etc... En règle générale, notre accompagnement passe toujours par une phase de rencontre avec les élus et la personne en charge des marchés publics, puis nous sommes souvent amenés à rencontrer le maître d'œuvre, c'est-à-dire l'architecte, en amont, afin de pouvoir inclure dès le début une réflexion sur les marchés qui pourront faire l'objet de clauses.

Quels conseils donneriez-vous pour dupliquer cette action ?

Outre la volonté politique indispensable au démarrage, je dirais que l'organisation dans l'accompagnement des entreprises attributaires est très importante. C'est la condition pour que les entreprises ne le vivent pas comme une contrainte et que les salariés en insertion positionnés soient bien intégrés. Il faut également penser aux opportunités hors construction et bâtiment. Via la commande publique, quel que soit le support d'activité, il faut étudier la possibilité de l'utilisation des clauses d'insertion. Nous faisons par exemple des clauses sur des marchés d'informatique, de déménagement, ...

Le point de vue de la commune de Saint Pierre du Mons

Comment s'est déroulé l'accompagnement de la commune avec le Conseil Général ?

J'ai rencontré Monsieur Minvielle lors d'une présentation de la clause d'insertion dans le cadre de mes fonctions au sein de la Mission Locale Sud-Gironde. Egalement adjointe au maire à St Pierre du Mons, je savais que nous avions un projet d'agrandissement de l'école sur la commune, il m'a semblé intéressant de saisir cette opportunité pour intégrer la clause d'insertion dans ce marché. Dans un premier temps, j'avais invité Monsieur Minvielle pour intervenir auprès du Conseil Municipal (en présence de l'architecte et du représentant de la Communauté de Communes de Langon) pour expliquer le dispositif des clauses d'insertion et sa plus-value en termes d'insertion professionnelle. Nous avons ensuite déterminé le nombre d'heures d'insertion que nous allions demander sur les différents lots. Lorsque les entreprises ont été sélectionnées, nous les avons ensuite réunies pour leur expliquer nos attentes par rapport à cette clause, et les moyens de la mettre en œuvre. Cela n'a pas été simple, car peu d'entreprises étaient venues à la réunion d'information, et quand on les a contactées pour mettre en place la clause, cela a nécessité beaucoup de pédagogie pour faire comprendre la démarche et sa pertinence.

Quel bilan feriez-vous de l'utilisation des clauses d'insertion pour la commune ?

En tant qu'élue, intégrer la clause d'insertion nous permet de proposer aux demandeurs d'emploi de nos communes, en difficultés d'insertion professionnelle, d'intégrer ou de réintégrer le monde du travail. Deux personnes qui ont travaillé sur le chantier, se sont vu proposer pour un, un contrat de professionnalisation et pour l'autre un CDI. C'est un moyen pour la personne de montrer ses compétences, et pour l'entreprise de pouvoir pallier à des besoins de main d'œuvre. Pour terminer, je dirai que la volonté des élus, avec l'aide des techniciens du Conseil Général et des partenaires, permet d'intégrer cette clause très facilement, il suffit de prendre le temps d'expliquer et d'accompagner les entreprises et les bénéficiaires. Lors des réunions de chantier, je faisais un point sur les jeunes qui étaient sur la clause, et si un problème était soulevé, nous en discutions pour essayer de trouver une solution. Pour que cela fonctionne, il faut qu'il y ait un vrai travail de médiation, d'explication et de recadrage si besoin en est, ce dont se charge le Conseil Général par le biais de ces agents chargés de relations entreprises. Notre chantier est terminé, et nous sommes heureux que deux personnes aient intégré une entreprise. La suite : nous avons intégré la clause sur le chantier du Multi-accueil de St Pierre du Mons, et sur d'autres chantiers dont le maître d'œuvre est la Communauté de Communes de Langon.

Madame Micaelo, adjointe au maire, chargée des affaires scolaires.

Pratiques d'acteurs

Les clauses d'insertion dans les marchés de services, c'est possible !

Qu'est-ce que le GIP-DSU ?

C'est le Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social Urbain financé par l'Etat et l'agglomération de Pau, qui regroupe 14 communes. Il a pour mission la gestion de la politique de la ville (CUCS) et en particulier à travers « le Club Emploi et Développement du Hameau » et « le PLIE Pau-Pyrénées » le volet emploi de cette politique.



Contact

GIP DSU Pau
Anne Cleuet, facilitatrice clauses
Tel : 05 59 02 00 24 / 06 72 48 98 36

Quel est le positionnement de l'agglomération par rapport aux clauses d'insertion ?

Dès 2006 avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et l'arrivée des premières clauses d'insertion, l'agglomération de Pau a souhaité développer ce dispositif pour favoriser l'insertion et l'emploi de son territoire. Convaincue de l'intérêt des clauses en termes d'insertion, l'agglomération a rapidement décidé d'aller au-delà de l'obligation légale et aujourd'hui, tous les marchés peuvent faire l'objet de clauses.

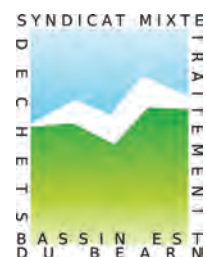


Contact

Croix Rouge Insertion - Béarn Solidarité
Alain Clément, directeur
Tel : 05 59 84 21 80

Quel est le rôle du PLIE dans cette démarche ?

Grâce à un partenariat efficace entre le service des marchés de l'agglomération et le PLIE, tous les marchés sont soumis à un système de rapport de lancement. Autrement dit, par l'intermédiaire de mon poste de facilitatrice, nous évaluons pour chaque marché l'opportunité d'intégrer ou non des clauses d'insertion. Parfois, nous identifions des opportunités propres à des marchés d'insertion et de qualification professionnelle, qui relèvent d'un article 30 du Code des Marchés Publics.



Pouvez-vous nous donner un exemple ?

En 2012, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD) nous a sollicité car il souhaitait mettre en place un service de gobelets réutilisables pour les manifestations et événements publics des collectivités ou associations. Ce sont des gobelets en plastique rigide, consignés et lavables. Ceci dit, ils n'avaient pas de prestataire pour le lavage des gobelets. En partenariat avec le chantier d'insertion Béarn Solidarité, nous avons donc co-construit ce projet : le SMTD a acheté un stock de gobelets et une machine de lavage pour le chantier et le chantier assure les prestations de location et lavage. Le SMTD s'occupe également de toute la dimension communication du projet (information, sensibilisation, ...).



Quel sont les impacts écologiques et sociaux de ce projet et quel volume cela représente-t-il ?

Le projet est récent, nous avons donc peu de recul. Nous savons néanmoins que cela a permis d'éviter plus d'une tonne de déchets (en gobelets jetables) et aussi la propreté des lieux après les manifestations. En effet, les organisateurs, du fait de la consigne des gobelets, n'ont plus à ramasser les gobelets jetables en plastique par terre, comme auparavant. Nous contribuons donc à la réduction des déchets et à l'insertion de personnes en difficulté socio-professionnelle sur cette action. En termes d'activité, cela a représenté plus de 600 heures depuis mi-2012. Globalement, il y a eu sur l'agglomération plus de 61 600 heures de clauses d'insertion, représentant 33.5 ETP. Les résultats sont très positifs avec plus de 50 % de sorties en emploi sur le total de sorties du dispositif.

Quels conseils donneriez-vous pour dupliquer cette action ?

Il est important de bien communiquer sur le service auprès des comités des fêtes, des associations sportives... pour rendre visible l'action et la développer. Par ailleurs, la souplesse du service est un élément essentiel au bon fonctionnement. Les personnes ont le choix entre : le lavage pour ceux qui possèdent des gobelets ou la mise à disposition des gobelets plus le lavage. La livraison et le retour des gobelets sur le lieu de manifestation est possible si nécessaire.



Le point de vue du chantier d'insertion Béarn Solidarité

Quel est l'intérêt de ce genre de support d'activité pour votre chantier d'insertion ?

Cette activité nous permet de rendre les personnes autonomes dans leur travail. De plus, cela suppose que les salariés en insertion acquièrent une multiplicité de compétences. Compétences, et ce n'est pas le moindre des avantages, qui sont transférables dans des secteurs d'activités en tension que sont la restauration et l'hôtellerie. Enfin un point positif auquel nous n'avions pas pensé : les gobelets ont ouvert les salariés vers le monde culturel.

Quelles sont les perspectives de ce partenariat ou autre projet ?

Nous envisageons avec le SMTD et le GIP DSU de la distribution des magazines du syndicat. La collaboration avec un ESAT nous amène à développer un service de lavage de couches pour les crèches. Nous n'en sommes qu'au stade de test pour le moment, mais nous espérons que ce dernier sera positif pour que le SMTD développe le projet. Enfin, une réflexion est menée sur le broyage des déchets verts des particuliers toujours avec ces deux acteurs du territoire.

Comment s'est passée la mise en place de la prestation ?

Le SMTD a été très présent puisqu'il a été à l'initiative de ce projet. Il nous a fourni 45 000 gobelets et une machine de lavage. Béarn Solidarité a contacté les fournisseurs afin de faire les études de prix. Le SMTD a été à l'écoute de nos besoins et réactif. La partie la plus contraignante a été l'administratif avec la mise en place de conventions avec chacun des « clients ». Nous pensons que cela va être plus simple cette année car nous avons un peu de recul et un petit archivage des clients de 2012.

La diversification des supports de la clause d'insertion est-elle importante pour un chantier comme le vôtre ?

Oui. Le gobelet par exemple est un support intéressant car il est plus valorisant pour le personnel. Il permet de l'initiative et de l'autonomie car ce sont des petits marchés. Ils donnent lieu à l'acquisition et la valorisation de formation pour le milieu du travail « classique ». En d'autres termes, ces supports permettent de développer l'employabilité des salariés. Par ailleurs, ces supports sont des vecteurs de communication qui amènent une connaissance et une reconnaissance des structures comme la nôtre. Enfin, il ne faut pas nier que cela nous donne un complément financier.

Alain CLEMENT, directeur du chantier d'insertion Béarn Solidarité.

Pratiques d'acteurs

Les 3 piliers du développement durable réunis pour un événement responsable

Vous avez une activité de soutien logistique aux événements et manifestations, de quoi s'agit-il ?

Notre atelier et chantier d'insertion possède plusieurs supports d'activités pour l'insertion professionnelle des salariés que nous accueillons. Le soutien logistique aux manifestations éco-responsables est un des supports que nous avons mis en place dès la création du chantier. Il s'agit de proposer tant aux collectivités qu'à des fondations ou entreprises privées une prestation à la fois logistique (montage de scènes, de cabanons, de praticables, ...) et une dimension responsable car nous respectons un cahier des charges, issu de recommandations de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie) qui prend en compte des critères d'organisations des manifestations comme le lieu, les transports, les fournitures, ... Autrement dit, nous utilisons au maximum les ressources locales et lors de la construction des projets avec les commanditaires, nous essayons le plus en amont possible de prendre en compte ces aspects « responsables ».

Pouvez-vous nous donner des exemples ?

Nous avons par exemple travaillé pour le Cirque de Pékin. Nous sommes également partenaires de la Mairie de Bergerac dans le cadre d'un marché d'insertion et de qualification (article 30 du code des marchés publics). Nous pouvons également, même si c'est plus rare, réaliser des prestations de sons et lumières grâce à nos compétences en interne.

Quel volume cela représente-il ? Combien de personnes travaillent sur cette prestation dans votre chantier ?

Cette activité représente pour nous entre 25 et 30 000 € et permet de dédier 5 personnes à temps plein en saison.



Contact

ACI BASE
Bergerac Actions Solidarité Emploi
Tel : 05 53 58 88 69
41 rue Candillac - 24 100 Bergerac
assobase.e-monsite.com
Jean-Pierre DITSCH, directeur



Contact

Mairie de Bergerac
Tel : 05 53 74 67 25
Jean-Victor DUBOIS, responsable
cellule emploi

C'est une activité assez innovante dans l'IAE, quels en sont les avantages et les inconvénients ?

Comme je l'ai dit, c'est une activité assez saisonnière, qui est très forte en été avec des horaires parfois décalés. Ceci dit, cela permet à nos salariés de passer sur d'autres supports d'activités. C'est aussi une activité très attractive du fait du lien avec le milieu artistique qui permet à des personnes de renouer avec le travail de manière plus motivante.



Avez-vous pu mesurer l'impact de cette activité en termes d'insertion ?

Cela reste un support d'insertion et toutes les personnes qui passent par notre chantier ne se destinent pas à l'évènementiel. Certaines ont passé des titres professionnels dans l'animation mais la plupart s'orientent vers d'autres activités.



Le point de vue de la Mairie de Bergerac

Pour quelles raisons la Mairie a-t-elle choisi de recourir à un article 30 sur cette activité ?

« La mairie de Bergerac est pleinement consciente de la situation économique difficile du bassin d'emploi du Bergeracois. Par ailleurs, la ville demeure une destination privilégiée pour les saisonniers et autres publics précaires qui sont attirés par la douceur du climat. Le résultat de ce constat est un fort pourcentage de demandeurs d'emplois de faibles qualifications et notamment bénéficiaires du RSA. La ville a donc choisit d'être un partenaire privilégié des structures IAE locales afin de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois les plus éloignés de l'emploi. »

Quel bilan feriez-vous de votre partenariat avec l'ACI BASE ?

« Un bilan largement positif. Tout d'abord par rapport à la qualité du service rendu, en effet, les salariés de l'association BASE ont démontré leurs savoir-faire ainsi que leur enthousiasme. De plus l'association a séduit par sa réactivité. Cette dernière qualité est très appréciée par le responsable du service manifestation compte tenu des processus de décision d'une collectivité territoriale qui peuvent parfois être un peu long. »

Quelles sont les perspectives de ce partenariat ?

« La ville souhaite maintenir et développer si possible son partenariat avec l'association BASE comme avec les autres structures IAE. »

Jean-Victor Dubois, responsable cellule emploi Mairie de Bergerac.

Pratiques d'acteurs

Quand les missions confiées valorisent les parcours d'insertion

Présentez-nous A Tout Service ?

Créée en 1988, A Tout Service est une association intermédiaire qui intervient sur 7 cantons (Monein, Lasseube, Lagor, Arthez de Béarn, Lescar, Navarrenx) et propose des services à la personne, du nettoyage, du remplacement de personnels, ... Nos clients sont majoritairement des particuliers (66%) mais nous travaillons aussi pour des PME (18%), des associations et collectivités locales. En 2012, 170 salariés en insertion ont travaillé au sein de l'association et ont représenté 18 équivalents temps plein. Aujourd'hui, un travail est engagé auprès des collectivités locales et des entreprises pour développer ces parts de marché, à la fois individuellement, avec des acteurs de proximité et de manière mutualisée avec les AI du département, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Quel type de prestations réalisez-vous pour les collectivités ?

L'association développe depuis quelques temps des partenariats avec des collectivités comme la Mairie de Monein ou la Communauté de Communes de Lacq et plus particulièrement les services communication et transport. Ils nous sollicitent dans le cadre de marchés à bon de commande, pour des campagnes d'affichage ou de distribution liées à des manifestations culturelles, économiques et sociales (marchés des producteurs de Pays, Foire de Mourenx, ...).

En quoi ces prestations de communication consistent-elles ?

Par exemple, le service transport nous a demandé de tenir un stand d'information sur le marché et de distribuer des supports de communication concernant « Mobilacq », un dispositif de transport à la demande. Nous avons mis à disposition deux salariées qui sont intervenues en mai sur quatre marchés. Au-delà de la distribution, les personnes positionnées ont réalisé un travail de promotion du service et de récolte des avis des usagers. L'action sera renouvelée au moins en juillet et en septembre.



A Tout Service

Contact

A tout Service
3 rue Taillacq - 64360 MONEIN
Tel : 05 59 21 45 20
ats.monein@wanadoo.fr
Pascale LABORDE, directrice



Quelle organisation cela implique-t-il ?

Ces personnes avaient auparavant été « briefées » par la responsable du service transports de la Communauté de Communes. Leurs compétences relationnelles et communicationnelles ont été reconnues et valorisées. Elles ont pu faire remonter les remarques et les attentes du public vers le service compétent qui de ce fait, va faire évoluer son offre en ce sens.

Ces missions sortent des activités classiques des AI, est-ce un plus pour vous ?

Bien sûr, ce type de mission fait connaître l'association et la diversité de son champ d'activités. Nous avons été depuis sollicités par des associations de commerçants et des agences immobilières pour le même type de prestation. Depuis fin 2012, nous travaillons également avec la Mairie de Monein, pour des remplacements occasionnels de personnel dans les écoles. Trois salariées y participent. La réactivité de la réponse et l'adéquation à la demande sont très appréciées.

Quelle est la plus-value en termes d'insertion ?

Ces missions permettent à nos salariées de faire reconnaître leurs compétences sur des missions qui demandent une organisation et une autonomie accrues. Elles offrent également l'occasion d'accroître le réseau socio-professionnel et les opportunités d'emploi. Nos salariés sont confortés dans leur capacité d'adaptation et la valorisation de leurs compétences.



Le point de vue de la Communauté de Communes de Lacq

Pour quelles raisons la Communauté de Communes de Lacq a-t-elle choisi de recourir à A Tout Service pour ces prestations de communication ?

C'est le résultat d'une volonté politique de la Communauté de Communes de Lacq de prendre en compte l'insertion dans ses choix de prestataires. Nous avons travaillé en amont avec A Tout Service sur la définition du besoin, des profils des personnes et c'est très appréciable.

Quel bilan feriez-vous de votre partenariat avec l'association intermédiaire A Tout Service ?

Un bilan très positif puisque au-delà de la demande initiale de distribution, les personnes se sont vraiment investies dans la mission de promotion du service et ont recensé les avis des usagers. Ainsi, avec les remontées que nous avons eues, nous allons pouvoir améliorer notre offre. Nous souhaitons vraiment renouveler ce type de collaboration et si possible dans la durée.

Madame Rance, responsable Service Transports de la Communauté de Communes de Lacq.

Pratiques d'acteurs

L'URSSAF s'engage dans l'archivage responsable

Présentez-nous Archi'mède ?

Archi'mède est une association, conventionnée comme Entreprise d'Insertion, qui a pour objet l'archivage physique et numérique des entreprises, administrations territoriales et associations. Plus précisément :

- L'archivage physique de documents et la gestion informatique de stockage et de mouvements de ces archives,
- La numérisation de documents en incluant une expertise technique (numérisation, application workflow, application GED, mise en place d'un système de sauvegarde).
- La destruction sécurisée de document et la récupération de radiographie usagée inscrit dans un projet de développement durable

Nous comptons actuellement six salariés dont cinq en parcours d'insertion.

Quelle prestation réalisez-vous pour l'URSSAF ?

Depuis février 2011 nous réalisons la gestion du courrier entrant de l'URSSAF du Lot et Garonne en terme de numérisation et de gestion électronique des documents numérisés. Depuis janvier 2012 et suite à une excellente collaboration avec les services de l'administration, l'URSSAF 47 nous a confié l'ouverture de ce courrier ainsi qu'une participation à la pré-indexation de ces documents. Cela représente actuellement un volume moyen de 1200 documents par jour.

Comment ce marché a-t-il pu se contractualiser ?

L'URSSAF du Lot et Garonne souhaitait dans le cadre d'une opération pilote d'externalisation, confier à une société certaines tâches liées à la gestion du courrier entrant. Parallèlement elle souhaitait intégrer dans ce marché une clause d'insertion favorisant les personnes en difficultés d'accès à l'emploi durable. L'association Archi'mède a soumissionné à cet appel d'offre et a été retenue pour exécuter cette prestation.

Quel volume d'activité cela représente-il pour votre structure ?

Cette prestation qui représente près de 20% de notre activité totale mobilise trois personnes sur cette activité.



Contact

El Archi'mède
Mouynes
47 270 Saint-Jean-de-Thurac
Tel : 05 53 66 17 78
www.archimede.co
Rodolphe PONTENS, directeur



Comment le travail d'accompagnement social s'organise en parallèle de ces marchés ?

La difficulté première était d'accompagner des personnes qui n'étaient pas physiquement dans la structure. Aussi, nous avons mis en place un système de remplacement pour permettre à tous les salariés de venir aux entretiens d'accompagnement. Nous avons également pu nous appuyer sur le dispositif du PLIE de l'Agenais pour accompagner les salariés. L'intégration et la cohabitation de notre personnel avec les agents de l'URSSAF Lot-et-Garonne a également permis de définir un parcours d'insertion probant.

Quelle est la plus-value de ce type de partenariat en terme d'insertion ?

L'impact en terme d'insertion est tout à fait exceptionnel, valorisé sur trois dimensions :

- en termes d'acquisition de compétences et de valorisation de l'expérience professionnelle,
- sur le plan de la valorisation de l'image de soi et sur le lien social,
- sur la confiance en soi et la motivation à réussir son parcours.

Nous avons un bilan de 100% de sorties dynamiques pour tous les salariés qui sont intervenus sur cette prestation à ce jour.

Quelles sont les perspectives de partenariat ?

Ce marché étant expérimental pour une durée de trois ans, nous devons d'abord établir un bilan avant de pouvoir envisager de poursuivre cette collaboration.

Avez-vous d'autres marchés de ce type ?

Nous avons d'autres marchés avec des collectivités comprenant une clause d'insertion, toutefois celui-ci est, à ma connaissance, unique tant dans son fonctionnement que dans le volontarisme social de l'URSSAF Lot et Garonne.

Le point de vue de l'URSSAF

Pour quelles raisons l'URSSAF a-t-elle choisi de recourir à Archi'mède ?

L'Urssaf Lot-et-Garonne était confrontée à une carence d'effectif pour gérer l'activité liée à la numérisation des documents qu'elle recevait, alors même que les procédures de travail au sein de l'organisme étaient complètement dématérialisées. Nous avons déjà fait appel à un ESAT pour réaliser des travaux de saisie et c'est en prospectant dans le domaine de l'emploi social que nous avons décidé de faire appel si possible à une entreprise d'insertion, avec l'accord et le financement de notre Caisse nationale. L'Urssaf est un organisme qui évolue dans le monde de la protection sociale tout en revendiquant sa proximité des réalités économiques et sociales du territoire qui l'entoure, et il nous paraissait intéressant d'essayer de jouer la carte de l'insertion en local. La proposition d'Archi-mède, jeune entreprise d'insertion établie dans l'Agenais est donc arrivée à point nommé !

Quel bilan feriez-vous de votre partenariat avec une Entreprise d'Insertion ?

Nous n'avons eu qu'à nous féliciter du partenariat avec l'entreprise d'Insertion. Cela est dû à la fois à la qualité des personnes qui ont été successivement affectées au « chantier » de l'Urssaf, mais aussi aux relations étroites d'échange et de suivi que nous avons eues avec la Direction de l'entreprise. Les notions essentielles pour nous étaient celles de confiance, qualité et réactivité et nous avons été satisfaits sur ces plans-là, ce qui nous a d'ailleurs conduit à accroître le périmètre d'intervention d'Archi'mède. J'ajoute qu'aujourd'hui, et ce n'est pas la moindre des réussites, je n'ai pas l'impression qu'il y ait de différences flagrantes dans les relations de travail entre les salariés de l'« Urssaf » et ceux du « prestataire ». Ce sont des collègues comme les autres !

Régis BRESOLIN, Directeur départemental 47 de l'URSSAF d'Aquitaine.

Pratiques d'acteurs

Opération Plages Propres avec les acteurs de l'IAE

Quelle est la politique d'achat du Conseil Général des Landes ?

Depuis ces dernières années, le Conseil Général des Landes a mis en place une véritable politique d'achats responsables pour ces marchés : intégration des clauses sociales dans la démarche qualité achats, désignation de référents achats par direction, réalisation d'un guide méthodologique à destination de tous les référents achats, recrutement en interne d'une facilitatrice des clauses sociales...

Quels types de marchés peuvent être clausés au sein de votre structure ?

Jusqu'à présent, ce sont essentiellement des marchés de travaux qui sont clausés pour le compte de la direction de l'aménagement et la direction de l'environnement, au travers de l'article 14 du Code des Marchés Publics ou de l'article 15 pour les marchés réservés ; mais, toutes les directions du Conseil Général peuvent être concernées par un marché clausé. Le choix du marché se fait en fonction de la durée du marché, de la nature des prestations, de sa localisation et de son montant.

Comment êtes vous organisés en interne ?

Des réunions trimestrielles des référents achats sont organisées mais également la création d'outils internes permettent de sécuriser les acheteurs intégrant les clauses sociales. Sur notre site intranet, nous avons par exemple normé la procédure des achats. Nous avons créé en novembre 2012 un poste spécifique de facilitatrice des clauses sociales au sein de la direction de la solidarité départementale en lien avec la direction des affaires juridiques et de la commande publique. Son rôle est fondamental, elle est l'intermédiaire entre toutes les parties liées à la mise en œuvre de la clause dans les marchés.

Pouvez vous donner un exemple de marché clausé ?

Long de 106 km, le littoral landais est un environnement naturel qui nécessite une attention de tous les instants. Depuis 1991, le Département conduit, toute l'année, en étroite partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, une opération unique en Europe de nettoyage du littoral dans le but de préserver les espaces littoraux et d'offrir des plages propres et accueillantes. Le principe consiste à collecter, traiter et valoriser les déchets (tout-venant, plastique, verre, bois) de manière mécanique ou manuelle selon la période, les secteurs et le milieu. Depuis le 1^{er} janvier 2013 et pour une période contractuelle de 7 ans, sept lots ont été clausés par le biais de l'article



Contact

Conseil Général des Landes
Direction de la Solidarité - Pôle Social
Béatrice DARGET, chargée de mission « Clauses Sociales »
Beatrice.DARGET@cg40.fr



Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Pratiques d'acteurs

14 (2 lots) et de l'art 15 (5 lots) pour un nettoyage manuel de 7 secteurs. Ce sont l'EI ITEMS de Tarnos et l'ACI l'Arbre à Pain de Tartas qui réalisent ce chantier sur la zone de Capbreton et de Moliets-et-Maâ pour un volume total d'heures d'insertion de 10 136 heures.

Quels sont, pour votre collectivité, les bénéfices des clauses d'insertion ?

L'impact réel des clauses sociales sur l'emploi n'est plus à prouver. La commande publique est un outil efficace de lutte contre l'exclusion sur le chômage. Les clauses sociales favorisent la construction de parcours d'insertion en permettant aux personnes embauchées de se tester et d'être testées en situation de travail. Elles sont aussi un outil majeur de renforcement du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) ; elles permettent de créer un lien entre structures de l'IAE et entreprises privées classiques et d'ouvrir ainsi de nouvelles perspectives de collaboration.

Quelles sont vos perspectives sur le développement des achats responsables ?

En phase de démarrage et avec une marge de progression importante, les perspectives sont multiples : monter en puissance dans la production des heures d'insertion avec une diversification des procédures et des secteurs d'activité pour une prise en compte de tous les publics, être dans une organisation territoriale concertée afin de rechercher à travers les clauses des étapes de parcours d'insertion mais aussi une certaine pérennité des emplois créés, évaluer le dispositif et de le faire progresser.



Le point de vue des SIAE

Items : La prestation de nettoyage du littoral landais (Capbreton) est pour notre entreprise d'insertion un support positif d'activité à plusieurs égards. D'abord il y a la durée du marché sur 7 années qui nous laisse le temps d'installer l'activité avec les salariés dans l'ensemble de nos activités et d'améliorer tendanciellement la qualité de nos interventions. Ensuite il y a la régularité des interventions, chaque semaine, qui est structurante tant pour ce qui concerne les salariés que sur un plan économique pour l'EI. Et enfin il y a le cadre et la finalité de la prestation : le nettoyage la plage de Capbreton qui renvoie une image positive aux salariés et à l'entreprise d'insertion sur l'utilité sociale, d'intérêt général et environnemental de nos missions.

Plus globalement, le développement de la clause d'insertion permet de valoriser le caractère d'utilité publique de nos missions auprès des salariés en parcours d'insertion. Nos interlocuteurs publics connaissent de mieux en mieux la réalité de nos projets et de notre action en matière d'insertion, et tout en maintenant un bon niveau d'exigence sur la qualité du travail rendu. Nous pouvons donc dire que la commande publique «clausée» fait avancer l'ensemble de la société.

L'Arbre à Pain : Au départ, l'association a été contactée par l'entreprise COVED pour que l'on se positionne sur l'appel d'offre du Conseil Général. Novice en la matière, c'est l'entreprise qui a servi d'intermédiaire pour la réalisation du dossier. La collaboration avec des donneurs d'ordre publics est une première voie ouverte pour accéder à d'autres marchés. Le nettoyage de plage nous permet d'asseoir notre renommée, de se faire connaître et reconnaître.

Pratiques d'acteurs

De la pré-qualification en amont des clauses d'insertion du Conseil régional

Quelle est la politique d'achat du Conseil régional d'Aquitaine ?

Par délibération n° 2006-0241, le Conseil régional d'Aquitaine a choisi d'utiliser la commande publique en faveur de la cohésion sociale et a été le premier Conseil régional à mettre en place l'expérimentation de l'article 14 du code des marchés publics (CMP). Pour nous, l'objectif est double : favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et privilégier le recours aux structures de l'insertion par l'activité économique pour la réalisation de ces clauses. Entre 2007 et 2010, il s'est agi de construire la mise en œuvre d'une politique publique en faveur des clauses d'insertion, sans référence régionale existante. Pour cela, une première phase d'expérimentation s'est mise en place (2006-2009) et a concerné 6 chantiers de lycées sur chacun des départements aquitains. Après cette phase d'expérimentation, le Conseil régional d'Aquitaine a généralisé la mise en place de clauses d'insertion dans sa maîtrise d'ouvrage des Lycées avec un objectif de réaliser 200 000 heures d'insertion dans le cadre du PPI 4 de la Maîtrise d'ouvrage des Lycées.

Pouvez-vous nous donner un exemple précis de mise en œuvre de la clause sociale ?

L'un des plus gros chantiers de la mandature actuelle concerne la construction du Lycée des Métiers à Bergerac (avec plus de 20 000 heures clausées).

Comment ce marché a-t-il été organisé ?

Pour mettre en œuvre la clause d'insertion dans ce marché, plusieurs directions de notre collectivité ont contribué : les Directions de la Maîtrise d'ouvrage, des Très Petites Entreprises et de l'Economie Solidaire se sont entendues sur le volume d'heures à « clauser ». Ensuite nous avons travaillé avec l'opérateur technique du territoire, à savoir l'Espace Economie Emploi du bergeracois (EEE). Les différents échanges nous ont amené à la mise en place d'un sas formation en amont du chantier pour les personnes retenues dans le cadre de la clause d'insertion. Elaboré avec la Direction de la Formation Professionnelle et l'Organisme de Formation IDC PRO, ce « sas » formation aborde des contenus liés à la sécurité au chantier, la gestion des déchets et la vérification des compétences des publics orientés vers la clause d'insertion ; ceci garantissant aux entreprises attributaires une solution RH efficace pour la réalisation des heures d'insertion. Le chantier a démarré fin 2013, les premières personnes orientées ont bénéficié des formations prévues et travaillent actuellement sur le chantier.

D'après vous, quelle est la plus-value du dispositif sur le territoire de la Dordogne ?

En Dordogne, la clause d'insertion dans les marchés à maîtrise d'ouvrage régionale a généré près de 25 000 heures d'insertion. L'objectif est doublement atteint tant du point de vue des structures d'insertion qui y développent leur relation avec les entreprises locales que du point de vue des publics qui y retrouvent une solution emploi dans leur parcours d'insertion.



Contact

Conseil régional d'Aquitaine
Thierry RAVEL
thierry.ravel@aquitaine.fr



Contact

C3i
Jean-Christophe DIXNEUF
c3i@wanadoo.fr



Pratiques d'acteurs

Quelle sont les perspectives de ce dispositif pour le Conseil régional d'Aquitaine ?

Le Conseil régional développe également la clause d'insertion au travers de l'article 30 du CMP agissant sur l'objet du marché ; cela concerne notamment l'entretien du domaine de Saint-Symphorien ou la distribution de lettres d'information permettant de diversifier les supports métiers et d'agir en faveur de l'emploi sur des marchés de service. Le Conseil régional s'engage également auprès des territoires plus ruraux (Lycée professionnel Chardeuil sur la commune de Coulaures) pour inciter les collectivités locales à développer les clauses d'insertion. Nos chantiers servent autant de support de communication que d'exemples de mise en œuvre des clauses d'insertion à l'échelle de ces territoires. Plus récemment, nous avons essaimé l'idée du « sas » formation avec le PLIE de l'agglomération périgourdine (facilitateur clause sur le territoire du Grand Périgueux) car nous sommes très satisfait de l'expérimentation sur le territoire du Bergeracois.



Le point de vue de l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion C3I

Pouvez-vous nous présenter votre structure ?

C3I est une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) située sur le département de la Dordogne. Depuis 1994, C3I œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Nous sommes positionnés sur trois zones d'accueil principales à Sainte Foy La Grande, Montpon et Ribérac. Nous avons signé des conventions de coopération avec les Associations Intermédiaires couvrant les territoires de la Dordogne et permettant d'optimiser les recrutements et les parcours d'insertion. En 2013, 214 personnes ont été salariées de la structure ; ils ont été mis à disposition sur divers secteurs d'activités notamment agroalimentaire (35%), bâtiment (33%) et commerce.

Quel volume représente la clause d'insertion dans votre CA ?

Près de 19 % pour 2013, auprès de 29 clients, mobilisant 92 salariés. Notre structure est mobilisée sur le dispositif de la clause depuis 2007, notamment sur le secteur du BTP. Petit à petit, nous sommes reconnus sur le dispositif. Par exemple, nous avons mené un travail de référencement national auprès des grands groupes (VINCI, EIFFAGE) afin de pouvoir faire partie des modalités d'exécution dans le cadre des clauses d'insertion qu'ils ont à réaliser ; c'est, aujourd'hui, mis en pratique.

De votre point de vue, quel est l'intérêt de la clause d'insertion ?

De façon générale la clause d'insertion permet :

- aux personnes embauchées d'acquérir de l'expérience, étape importante dans le parcours d'insertion mais également de se faire remarquer par d'autres entrepreneurs sur les chantiers,
- aux entreprises de répondre à leurs besoins de recrutement soit de manière ponctuelle soit de manière définitive. Suite à la rénovation du Lycée de Ribérac, trois contrats ont été signés par les salariés en insertion : un plombier en CDI et deux électriciens en CDD. La satisfaction des Entreprises se mesure également au fait que nos salariés travaillent bien au-delà du quota d'heures « clausées » imposés,
- pour l'ETTI d'entamer un partenariat avec les Entreprises pour une coopération hors clause et de renforcer la collaboration avec les autres Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Quelle est la plus-value de cette formation pré-qualifiante avant le début de l'exécution de la clause ?

Les clauses doivent bénéficier à un public éloigné de l'emploi. Ce doit être une étape dans le parcours d'insertion et non une action ponctuelle. La formation en amont ne peut que faciliter la mise en situation des personnes embauchées. Sur ce chantier, 3 personnes ont été positionnées par l'EEE de Bergerac, sur des actions de formation de sécurité en chantiers BTP :

- une a également passé son titre d'échafaudage dans le cadre d'une action POE et a eu une formation spécifique sur le chantier de Gestion du tri des déchets.
- deux autres ont effectué une pré qualification « Maçon » durant deux mois, suivie pour un participant d'un stage de 15 jours dans une entreprise attributaire.

Jean-Christophe DIXNEUF, Directeur de C3I.

Pratiques d'acteurs

Le social et l'environnement font souvent bonne alliance

Pouvez-vous nous présenter l'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme » et vos activités ?

L'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme », ACI depuis 2002, s'est tournée vers l'écologie pratique. Elle met en œuvre un jardin à vocation paysagère et pédagogique, elle conduit un atelier de mobilier urbain à partir du châtaignier et met en place des jardins d'assainissement. Ses équipes, sept permanents et vingt ouvriers polyvalents sont amenés à se déplacer au gré des chantiers dans toute l'Aquitaine. En 2011, l'association s'est orientée vers une activité nouvelle et moderne à savoir le tunage. Il s'agit d'une technique de protection des berges, à l'aide de rondins de bois de gros diamètre. Cette technique valorise les bois du Périgord et s'appuie sur une main d'œuvre conséquente et organisée. Elle présente un impact environnemental moindre, comparativement aux autres techniques usitées, telles que les gabions, l'enrochement lourd ou la plastification des berges.

Ce sont généralement les communes, comme Saint Geniès en Dordogne, qui sont concernées par ce mode de protection des berges, notamment pour rénover leurs bassins de lagunage. Ces étendues d'eau ont pour mission d'accueillir les eaux usées des bourgs, de les purifier par l'intermédiaire des micro-organismes aquatiques et de les rendre épurées dans le milieu naturel.

Comment se déroule un chantier de tunage ?

Il est nécessaire d'attendre l'arrêté de vidange des bassins du préfet. Cela se fait en concertation avec la chambre d'agriculture et le SATESE, service d'assistances aux communes du Conseil Général. Cette prédisposition administrative peut nécessiter un an de préparation. Lorsque les bassins sont vides, une rangée de poteaux de châtaignier est plantée profondément. Ensuite, des poteaux horizontaux sont posés et fixés les uns sur les autres. C'est la parfaite concordance des bois les uns avec les autres qui conditionne la solidité et la pérennité de l'ouvrage. L'aspect esthétique y gagne également. Ces longrines sont ensuite fixées aux poteaux verticaux. Avant le remblaiement des berges, un grillage et un géotextile permettent d'éviter l'intrusion des ragondins et la perte des particules de terre. Une fois remises en état, les lagunes d'épuration présentent un aspect très naturel. Ces zones, généralement tranquilles, abritent une faune diversifiée et complémentaires : oiseaux, reptiles, amphibiens...

Comment s'est contractualisé ce marché avec la mairie de Saint Geniès ?

L'appel d'offre de marché public a été diffusé « classiquement ». L'intégration d'un article 53 nous a incité à y répondre. Pour nous, il aurait été plus



Contact

Pour les Enfants du Pays de Béleyme
Bergerac Actions Solidarité Emploi
Tel : 05 53 80 18 19
Le Bourg 24 140 Montagnac-la-Crempse
pays.de.beleyme@hotmail.fr
Bruno DALLONGEVILLE, directeur



Contact

Mairie de Saint Geniès
Tel : 05 53 28 98 70
Michel LAGUGIE, Maire

Pratiques d'acteurs

simple de répondre à un marché clausé par l'article 30, cependant l'article 53 peut également permettre aux acheteurs publics de faire peser le critère environnemental et/ou social par rapport à l'ensemble des autres critères de choix de l'offre.

Quelle organisation vous demande un tel chantier ?

Ce type de travaux entraîne l'organisation de chantiers conséquents, nécessitant la mobilisation d'une équipe de 6 à 12 personnes durant plusieurs semaines. C'est alors l'occasion de vivre collectivement dans des hébergements choisis à proximité du site. Les repas sont également partagés. L'implantation de tunage impose une rigueur organisationnelle et sécuritaire importante. Proximité d'engins mécaniques, portages de bois lourds, transports de terre, utilisation d'outils électroportatifs, proximité de l'eau, sont autant de facteurs de risques que nous observons et commentons ensemble avant chaque chantier avec l'équipe concernée. Cette activité demande un engagement réel de chacun des membres de l'équipe. Mais lorsque le travail est achevé et que le maître d'ouvrage inaugure le site avec la population locale, la fierté individuelle et collective des salariés récompense les efforts investis.



Le point de vue du Maire de Saint Geniès


Pourquoi avoir choisi d'intégrer un article 53 au sein de ce marché ?

La municipalité a choisi d'intégrer l'article 53 dans son marché concernant le renforcement des berges du lagunage afin de privilégier les entreprises qui font un effort pour l'insertion sociale et professionnelle. Elle tenait également à prendre en compte le critère environnemental. L'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme », faisant travailler des personnes en insertion et proposant des matériaux locaux (bois de châtaigniers achetés en Dordogne), répondait parfaitement aux critères requis.

Quel bilan faites-vous de cette collaboration avec l'Atelier et Chantier d'Insertion « Pour Les Enfants du Pays de Beleyme » ?

Le bilan de l'intervention de cette association est très positif. En effet, malgré les conditions de travail ni faciles ni agréables car il restait un peu de boue dans le bassin de lagunage, le travail a été réalisé à un prix raisonnable et a donné entière satisfaction. Par ailleurs, pendant la durée des travaux, l'équipe de l'association a été hébergée dans un gîte, sur la commune.

Michel LAGUGIE, maire de Saint Geniès.



**Retrouvez toutes les pratiques
d'achats sur
www.iae-aquitaine.org
rubrique Achats socio responsables**